

COMPTE-RENDU

COMITE DE PROGRAMMATION LEADER

Groupe d'Action Locale du Pays Marenes Oléron

Maison des Initiatives et des Services de Marenes-Hiers-Brouage, le 24 septembre 2021

LISTE DE PRESENCE

Membres du Comité de programmation Présents :

	TITULAIRES		SUPPLEANTS			
Collège public	Président - Pôle Marenes Oléron	Michel PARENT	Présent	Membre du conseil syndical - Pôle Marenes Oléron	Joël PAPINEAU	Excusé
	Vice-Président - Pôle Marenes Oléron	Thibaut BRECHKOFF	Présent	Membre du conseil syndical - Pôle Marenes Oléron	Guy PROTEAU	
	Vice-Présidente - CdC île Oléron	Dominique RABELLE		Vice-Président - CdC île Oléron	Joseph HUOT	
	Vice-Président - CdC bassin de Marenes	Alain BOMPARD	Excusé	Président - CdC bassin de Marenes	Patrice BROUHARD	Excusé
	Directeur - Forum des marais Atlantiques	Gilbert MIOSSEC	Excusé			
	Provisoire - Lycée de la mer et du littoral	Marie-Noëlle AYCOBERRY	Présente	Responsable - CFPPA	Marianne PEREZ	Excusée
	Chargé de mission - CCI La Rochelle	Stéphane BONNEAU		Chargé de mission - CCI Rochefort - Royan	Frédéric DIAZ	Excusé
	Directeur - Port de la Cotinière	Nicolas DUBOIS		Comité Départemental des pêches maritimes et des élevages marins	Marie FERRIERE	Présente
	Agent de développement - Chambre d'Agriculture	Gabriel BELMONTE	Présent			
	Directrice - CIAS du bassin de Marenes Eleveur	Jennifer TRANCHANT Paul MOUSSET	Présente	Directeur - Agence Pôle Emploi de Saint-Pierre	Smail BOUFROUKH	Présent
Collège privé	Adhérent MOPS - Maraicher	Benoît SIMON		Président - Association éleveurs du marais de Brouage	Frédéric GORICHON	
	Chef d'entreprise - CCI Rochefort Saintonge	Charles BERTRAND	Présent	Présidente MOPS - Maraichère	Cécile NADREAU	
	Gérant - Le petit train de st Trojan	François BARGAIN	Présent	Directeur - Novotel Thalassa Oléron	Philippe LUTZ	
	Directeur - GLEMO	Olivier POITEVIN	Présent	Président - GLEMO	Alain BARCAT	
	Directrice - COBEMO	Sylvie LECHEVALLIER	Présente	Directeur - Hommes et savoirs	Roberto CASTILLO	
	Directrice - CLLAJ 17	Maryse NICOLAS		Vice-Présidente - Association Le LOCAL	Giselle MESPLE CLOTTEAU	Présente
	Directeur - Mission Locale Rochefort Marenes Oléron	Paul DURAND	Excusé	Chargée de mission - ATELEC	Line SOURBIER	Présente
	Coordinateur - CPIE Marenes-Oléron	Jean Baptiste BONNIN	Excusé	Président - Roule ma Frite 17	Patrick ROSSET	Présent
	Directrice - ADCR/ADEF+	Evelyne CHAUSSADE	Présente	Directeur Adjoint - Navicule Bleue	Stéphane GIQUELLO	Excusé
	Directeur - Office de tourisme île Oléron bassin Marenes	Lionel PACAUD	Excusé	Assistant de direction - Office de tourisme île Oléron bassin Marenes	Emrick HERBAULT	Présent

Personnes associées présentes :

- Jean-Claude MERCIER, Directeur - PÊTR Pôle Marenes Oléron
- Joseph HUGHES, DGS - Communauté de communes de l'île d'Oléron
- Michaël SPADA, animateur-Gestionnaire du programme LEADER - GAL du Pays Marenes Oléron

QUORUM

Le double quorum a été atteint sur la base de la nouvelle composition du comité de programmation votée en cours de séance, comme l'illustre le tableau ci-dessous :

Règle du double quorum	Comité du 24 septembre 2021	
Au moins 50% des membres ayant une voix délibérante sont présents	Minimum : 11	Votants : 15 ¹
Au moins 50% des membres délibérants appartiennent au collège privé	Minimum : 6	Votants : 9

ORDRE DU JOUR

Sur la base d'un diaporama (cf. annexe n°1) et d'un dossier de lecture préalablement envoyé (cf. annexe n°2), les échanges se sont déroulés selon l'ordre du jour suivant :

- Tour de table & Composition du comité de programmation
- Programmation de l'assistance technique 2020
- Proposition de candidature à des fonds LEADER complémentaires
- Evaluation de la programmation en cours
- Actualité de la future programmation
- Echange sur les nouveaux projets déposés

VALIDATION DE LA COMPOSITION DU COMITE DE PROGRAMMATION

Suite à des évolutions au sein de structures représentées dans le comité de programmation, une nouvelle composition du comité de programmation (cf. tableau en page 1 de ce CR et dans l'annexe 1) a été soumise à la validation des membres du comité de programmation.

SUR PROPOSITION DU PRESIDENT DU GAL :		Pour	15
<ul style="list-style-type: none"> • VALIDATION DE L'EVOLUTION DE LA COMPOSITION DU COMITE DE PROGRAMMATION CONFORMEMENT A LA PROPOSITION PROJETEE EN COURS DE REUNION (CF. ANNEXE 1 OU SE REFERER AU TABLEAU EN PAGE 1 DE CE CR) 		Abstention	0
		Contre	0
	RESULTAT DU VOTE : FAVORABLE A L'UNANIMITE		

PROGRAMMATION DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE 2020

1. ASSISTANCE TECHNIQUE 2020

Examen pour programmation

Maitre d'ouvrage :	PETR Marennais Oléron
Dépenses présentées :	51 852,19 € HT
Dépenses retenues :	51 852,19 € HT
Taux d'aide publique :	100 %
Montant LEADER maximum :	41 481,75 € de la fiche N°10

SUR PROPOSITION DU PRESIDENT DU COMITE DE PROGRAMMATION :		Pour	13
<ul style="list-style-type: none"> • PROGRAMMATION DE LA SUBVENTION MAXIMALE A HAUTEUR DE 41 481,75 € DE FEADER ET TAUX D'AIDE PUBLIQUE DU DOSSIER SUR L'ASSIETTE LEADER EGALE A 100% 		Abstention	0
		Contre	0
	RESULTAT DU VOTE :		
PROJET PROGRAMME AUX CONDITIONS SUIVANTES : <ul style="list-style-type: none"> - MONTANT MAXIMAL DE FEADER EGAL A 41 481,75 € - TAUX D'AIDE PUBLIQUE DU DOSSIER SUR L'ASSIETTE LEADER EGALE A 100% 			

Remarque : Michel PARENT et Thibault BRECHKOFF, concernés par le projet, sont sortis de la salle le temps du débat et des délibérations et n'ont donc pas pris part au vote.

¹ Lorsque dans un binôme (titulaire et suppléant), les deux sont présents alors seule la présence et la voie du titulaire est comptabilisée.

PROPOSITION DE CANDIDATURE A DES FONDS LEADER COMPLEMENTAIRES

Mise en débat de la proposition de réponse à l'appel à candidature 2021 pour une dotation complémentaire LEADER (2014-2020). L'appel à candidature et la proposition de réponse sont disponibles en annexe 2 et ont été présentés selon la présentation projetée (annexe 1).

SUR PROPOSITION DU PRESIDENT DU COMITE DE PROGRAMMATION :		Pour	15
<ul style="list-style-type: none"> VALIDATION DE LA REPOSE A L'APPEL A CANDIDATURE POUR UNE DOTATION COMPLEMENTAIRE LEADER D'UN MONTANT MAXIMUM DE 301 011 €. 		Abstention	0
		Contre	0
RESULTAT DU VOTE : FAVORABLE A L'UNANIMITE			

Principaux éléments de débat :

- Regret de voir majoritairement des dossiers de collectivités. S'il n'y avait pas eu de contrainte de temps (nécessiter de consommer rapidement l'enveloppe), le comité de programmation aurait eu plus de latitude pour organiser une sélection facilitant l'accès à l'aide LEADER pour les entreprises.

EVALUATION DE LA PROGRAMMATION EN COURS

SUR PROPOSITION DU PRESIDENT DU COMITE DE PROGRAMMATION :		Pour	15
<ul style="list-style-type: none"> REALISATION D'UNE EVALUATION INTERNE DU PROGRAMME LEADER AVEC UNE APPROCHE COMMUNE CARO-CARA-PMO 		Abstention	0
		Contre	0
RESULTAT DU VOTE : FAVORABLE A L'UNANIMITE			

ACTUALITE DE LA FUTURE PROGRAMMATION

Rappel des principaux éléments clés à ce jour (cf. annexe 1)

ECHANGE SUR LES NOUVEAUX PROJETS DEPOSES

Présentation des 12 opérations sur liste d'attente déposées depuis le 8 juillet 2019. Les porteurs de projet seront informés par courrier des décisions découlant des règles de sélection et de programmation suite à la validation de candidature au fonds complémentaire LEADER.

Les 12 opérations sont listées ci-dessous (détail disponible en annexe 2) et ont été discutés entre les membres du comité de programmation. Leur sélection et programmation pourront être soumises par consultation écrite dans les prochains mois.

Porteur de projet	Opération
Nicolas SEGUIN	Développement et création d'emploi à la ferme de la Poltière
Communauté de communes de l'île d'Oléron	Acquisition d'équipement à destination des agents de la maison des services au public de l'île d'Oléron (véhicule électrique et photocopieur)
	Recrutement d'un chargé de mission foncier pour l'habitat
Office de tourisme de l'île d'Oléron et du Bassin de Marennes	Terre de jeux 2024
	Schéma de développement touristique
La bullerie	Construction bâtiment pour accroissement de l'activité de production de soda oléronais
Centre intercommunal d'action sociale du bassin de Marennes	Chantier jeunes francophones 2022
	Etude d'opportunité pour un projet de santé partagé
	Véhicule électrique pour les conseillers numériques
Commune de Marennes-Hiers-Brouage	Aménagement de logements d'extrême urgence
	Etude visant à la réalisation d'un plan de programmation pluriannuel en rapport avec la gestion du patrimoine communal
	Etudes préparatoires à l'aménagement du site du Petit Ports des Seynes

Principaux éléments de débat :

- Interrogation sur le portage par l'Office de Tourisme (OT) de « Terre de jeux 2024 » et non par la commune de Saint-Pierre d'Oléron. L'OT répond que le développement touristique par le sport était déjà un axe de travail de l'OT. Par ailleurs, la dimension du projet est extra-communal avec notamment l'implication du SIFIS (syndicat intercommunal).

PROCHAINES ECHANCES

La prochaine réunion du Comité de programmation sera programmée selon les besoins. Dans l'intervalle, des consultations écrites pourront être proposées pour des dossiers ayant déjà été présentés aux membres du comité de programmation.

CONTACTS :

- M. le Président du GAL Pays Marenes Oléron, 22-24 rue Dubois Meynardie, 17320 Marenes-Hiers-Brouage
Equipe technique LEADER : Michaël SPADA, leader@marenes-oleron.com, 05 46 36 70 12

Fait à Marenes-Hiers-Brouage, le 01 octobre 2021

M. Michel PARENT

Président du GAL du Pays Marenes Oléron

Annexe 1

RÉUNION DU COMITÉ DE PROGRAMMATION GAL PAYS MARENNES OLÉRON

Vendredi 24 septembre 2021

Maison des Initiatives et des Services – Marennes-Hiers-Brouage



UNION EUROPÉENNE

Fonds européen agricole pour le développement rural :
l'Europe investit dans les zones rurales



LEADER



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine



Pays
Marennes
Oléron



ORDRE DU JOUR

- Tour de table & Composition du comité de programmation
- Programmation de l'assistance technique 2020
- Proposition de candidature à des fonds LEADER complémentaires
- Evaluation de la programmation en cours
- Actualité de la future programmation
- Echange sur les nouveaux projets déposés

TOUR DE TABLE & COMPOSITION DU COMITÉ DE PROGRAMMATION

- Nom Prénom
- Structure représentée en tant que...
- Autres mandats / missions à faire connaître



COMPOSITION DU COMITÉ DE PROGRAMMATION

	Titulaires		Suppléants
Collège public	Président - Pôle Marennes Oléron	Michel PARENT	Membre du conseil syndical - Pôle Marennes Oléron Joël PAPINEAU
	Vice-Président - Pôle Marennes Oléron	Thibaut BRECHKOFF	Membre du conseil syndical - Pôle Marennes Oléron Guy PROTEAU
	Vice-Présidente - CdC île Oléron	Dominique RABELLE	Vice-Président - CdC île Oléron Joseph HUOT
	Vice-Président - CdC bassin de Marennes	Alain BOMPARD	Président - CdC bassin de Marennes Patrice BROUHARD
	Responsable du Pôle SIG – Forum des Marais Atlantiques	Philippe BOUDEAU	Directeur - Forum des marais Atlantiques Gilbert MIOSSEC
	Proviseur - Lycée de la mer et du littoral	Marie-Noëlle AYÇOBERRY	Responsable - CFPPA Marianne PEREZ
	Chargé de mission - CCI La Rochelle	Stéphane BONNEAU	Chargé de mission - CCI Rochefort – Royan Frédéric DIAZ
	Directeur - Port de la Cotinière	Nicolas DUBOIS	Comité Départemental des pêches maritimes et des élevages marins Marie FERRIERE
	Agent de développement - Chambre d'Agriculture	Gabriel BELMONTE	Chambre des métiers et de l'artisanat
	Directrice - CIAS du bassin de Marennes	Jennifer TRANCHANT	Directeur – Agence Pôle Emploi de Saint-Pierre Smail BOUFROUKH
	Eleveur	Paul MOUSSET	Président – Association éleveurs du marais de Brouage Frédéric GORICHON
	Adhérent MOPS – Maraicher	Benoît SIMON	Présidente MOPS – Maraichère Cécile NADREAU
	Collège privé	Charles BERTRAND	Entrepreneur
Chef d'entreprise – CCI Rochefort Saintonge	François BARGAIN	Directeur - Novotel Thalassa Oléron Philippe LUTZ	
Gérant - Le petit train de st Trojan	Olivier POITEVIN	Président – GLEMO Alain BARCAT	
Directeur – GLEMO	Sylvie LECHEVALLIER	Directeur - Hommes et savoirs Roberto CASTILLO	
Directrice - COBEMO	Maryse NICOLAS	Vice-Présidente – Association Le LOCAL Giselle MESPLE CLOTTEAU	
Directrice - CLLAJ 17	Paul DURAND	Chargée de mission - ATELEC Line SOURBIER	
Directeur – Mission Locale Rochefort Marennes Oléron	Jean Baptiste BONNIN	Président - Roule ma Frite 17 Patrick ROSSET	
Coordinateur - CPIE Marennes-Oléron	Evelyne CHAUSSADE	Directeur Adjoint – Navicule Bleue Stéphane GIQUELLO	
Directrice - ADCR/ADEF+	Lionel PACAUD	Assistant de direction - Office de tourisme île Oléron bassin Marennes Emrick HERBAULT	
Directeur - Office de tourisme île Oléron bassin Marennes			

COMPOSITION DU COMITÉ DE PROGRAMMATION

	Titulaires		Suppléants	
Collège public	Président - Pôle Marennes Oléron	Michel PARENT	Membre du conseil syndical - Pôle Marennes Oléron	Joël PAPINEAU
	Vice-Président - Pôle Marennes Oléron	Thibaut BRECHKOFF	Membre du conseil syndical - Pôle Marennes Oléron	Guy PROTEAU
	Vice-Présidente - CdC île Oléron	Dominique RABELLE	Vice-Président - CdC île Oléron	Joseph HUOT
	Vice-Président - CdC bassin de Marennes	Alain BOMPARD	Président - CdC bassin de Marennes	Patrice BROUHARD
	Directeur - Forum des marais Atlantiques	Gilbert MIOSSEC		
	Provisoire - Lycée de la mer et du littoral	Marie-Noëlle AYÇOBERRY	Responsable - CFPPA	Marianne PEREZ
	Chargé de mission - CCI La Rochelle	Stéphane BONNEAU	Chargé de mission - CCI Rochefort - Royan	Frédéric DIAZ
	Directeur - Port de la Cotinière	Nicolas DUBOIS	Comité Départemental des pêches maritimes et des élevages marins	Marie FERRIERE
	Agent de développement - Chambre d'Agriculture	Gabriel BELMONTE	<i>Chambre des métiers et de l'artisanat</i>	
	Directrice - CIAS du bassin de Marennes	Jennifer TRANCHANT	Directeur - Agence Pôle Emploi de Saint-Pierre	Smail BOUFROUKH
	Éleveur	Paul MOUSSET	Président - Association éleveurs du marais de Brouage	Frédéric GORICHON
	Adhérent MOPS - Maraicher	Benoît SIMON	Présidente MOPS - Maraichère	Cécile NADREAU
Collège privé	Chef d'entreprise - CCI Rochefort Saintonge	Charles BERTRAND	<i>Entrepreneur</i>	
	Gérant - Le petit train de st Trojan	François BARGAIN	Directeur - Novotel Thalassa Oléron	Philippe LUTZ
	Directeur - GLEMO	Olivier POITEVIN	Président - GLEMO	Alain BARCAT
	Directrice - COBEMO	Sylvie LECHEVALLIER	Directeur - Hommes et savoirs	Roberto CASTILLO
	Directrice - CLLAJ 17	Maryse NICOLAS	Vice-Présidente - Association Le LOCAL	Giselle MESPLE CLOTTEAU
	Directeur - Mission Locale Rochefort Marennes Oléron	Paul DURAND	Chargée de mission - ATELEC	Line SOURBIER
	Coordinateur - CPIE Marennes-Oléron	Jean Baptiste BONNIN	Président - Roule ma Frite 17	Patrick ROSSET
	Directrice - ADCR/ADEF+	Evelyne CHAUSSADE	Directeur Adjoint - Navicule Bleue	Stéphane GIQUELLO
	Directeur - Office de tourisme île Oléron bassin Marennes	Lionel PACAUD	Assistant de direction - Office de tourisme île Oléron bassin Marennes	Emrick HERBAULT

- Validation de la nouvelle composition



DOSSIERS À PROGRAMMER



DOSSIERS PROGRAMMABLES

FA	Maitre d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Dépenses présentées	LEADER sollicité	Sélection
10	PETR Marennes Oléron	Assistance technique 2020	51 852,19 €	41 481,75 €	Pas de sélection pour l'assistance technique

VOTE:

- Programmation de l'opération



CANDIDATURE À UN FONDS LEADER COMPLÉMENTAIRE

Programmation en cours 2014-2023



RAPPEL DU CONTEXTE

- Maquette mobilisée = quasi 100% en intégrant les besoins d'assistance technique
- Fin 2020 – Avril 2021: Remontée des projets potentiels
- Avril 2021: courrier d'intention demandant 588 K€ supplémentaires
- Juin 2021: Appel à candidature de la Région avec une enveloppe max. de 301 011€ par GAL ([cf. dossier de lecture](#)) – Tous les fonds attribués en 2023
- Juillet-Aout 2021: Proposition de candidature ([cf. dossier de lecture](#))



PROPOSITION DE CANDIDATURE (1)

Avancée de la programmation 2014-2020:

187 833,56 € à ce jour encore mobilisable



PROPOSITION DE CANDIDATURE (2)

Projection pour la fin de la programmation

Projets déposés et montage bien avancé = **582 197,22 €**

Montant max. disponible: 187 833,56 € (reliquat) + 301 011 € (enveloppe complémentaire) = **488 844,56 €**

Détail dans la proposition de candidature ([cf. dossier de lecture](#))

11

PROPOSITION DE CANDIDATURE (3)

Proposition de modalités de traitement des demandes d'aides:

- Etude pour sélection de projets sur liste d'attente est à nouveau possible à partir du 27 septembre 2021.
- La programmation des opérations se fera sous réserve de l'attribution de fonds complémentaires et selon la dernière version du processus de sélection et de programmation (Version complète: [cf. dossier de lecture](#)).

12

PROPOSITION DE CANDIDATURE (4)

- Les évolutions par rapport la précédente version du processus sont les suivantes :
 - Sélection des projet avec rétablissement de la note minimale à 7
 - Programmation dans l'ordre d'arrivée des dossiers complets. Pour les dossiers dont la complétude serait antérieure au 27 septembre 2021, la programmation se fera selon la date de la saisine initiale.
 - Suppression de la règle de la dégressivité
 - Transfert entre fiches-actions libre (seule la fiche action de l'assistance technique ne pourra pas être utilisées pour d'autres opérations que l'assistance technique).



Porteur de projet	Intitulé du projet	Montant Feader demandé
Nicolas SEGUIN	Développement de la ferme de la Poltière	38 946,93 €
CdC de l'île d'Oléron	Acquisition d'équipement à destination des agents de la maison des services au public de l'île d'Oléron	27 200,00 €
	Chargé de mission foncier pour l'habitat	49 680,00 €
Office de tourisme	Schéma de développement touristique	24 200,00 €
	Terre de jeux 2024 - vidéos promotionnelles	7 686,00 €
Le bullerie	Construction bâtiment pour accroissement de l'activité de production de soda oléronais	20 000,00 €
Commune de Marennes-Hiers-Brouage	Réhabilitation - Logements pour accueil d'urgence	122 369,60 €
	Etude sur l'accès aux services de soins	9 640,00 €
	Chantier jeunes francophones 2022	13 090,00 €
CIAS du bassin de Marennes	Véhicule électrique pour les conseillers numériques	17 600,00 €
	Aide préparatoire complémentaire pour l'élaboration de la candidature à l'Interfonds	16 000,00 €
PETR Marennes Oléron	Assistance technique	185 784,94€

PROPOSITION DE CANDIDATURE (5)

Moyens mis en œuvre par le GAL pour assurer la bonne utilisation des crédits supplémentaires

- Poursuite de la dynamique engagée jusque-là en nous appuyant sur le savoir-faire développé
- Définition d'une méthode de sélection objective et transparente des opérations
- Accompagnement des porteurs de projet pour une montage rapide et efficace des dossiers de demande d'aide et de paiement.

Pour ce faire, les moyens humains dédiés à la gestion de la fin de programmation doivent évoluer:

ANNÉE	AVANT LA PERSPECTIVE D'UN FONDS DE TRANSITION	AVEC LA PERSPECTIVE D'UN FONDS DE TRANSITION LEADER 21-23	BESOINS RH POUR LA PROCHAINE PROGRAMMATION 2021-2027
2021	1 ETP	1 ETP	-
2022	1 ETP	1,5 ETP	0,5 ETP (hors FEAMPA)
2023	0,5 ETP	1 ETP	1 ETP (hors FEAMPA)
2024	-	0,5 ETP	1,5 ETP (hors FEAMPA)

Le GAL sera en mesure de respecter le plafond de 25% entre les dépenses publiques engagées pour l'assistance technique et les dépenses engagées pour l'ensemble de la SLD selon le mode de calcul utilisé via OSIRIS.

15

VOTE

- Validation de la version du processus de sélection et de programmation des projets présentée dans le dossier de lecture.
- Validation de la réponse à l'appel à candidature pour une demande de dotation complémentaire (version complète présentée dans le dossier de lecture)

16

ÉVALUATION DU PROGRAMME LEADER

- Evaluation finale obligatoire
- Evaluation interne avec approche identique CARO-CARA-PMO
- Focus groupe début 2022 pour vous soumettre une analyse



FONDS EUROPÉENS « TERRITORIALISÉS » 2021-2027



LES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS CLÉS

- Janvier 2021: Alain Rousset donne la possibilité de déployer un Interfonds avec une gouvernance sous forme des DLAL à l'échelle des territoires de contractualisation
- Enveloppe: Proposition non définitive d'environ 4,5 millions
- Appel à candidature des territoires prévu en décembre – janvier 2022
- Démarrage officiel au 1^{er} semestre 2023
- Groupe Technique Interfonds actif depuis janvier 2021 (réunions mensuelles)
- Groupement de commande entre les 4 EPCI & PETR MO → prestation externe pour la réponse à l'appel à candidature
- PETR Marennes Oléron choisi pour être chef de file du groupement de commande

NOUVEAUX PROJETS DÉPOSÉS



Porteur de projet	Opération
Nicolas SEGUIN	Développement et création d'emploi à la ferme de la Poltière
Communauté de communes de l'île d'Oléron	Acquisition d'équipement à destination des agents de la maison des services au public de l'île d'Oléron (véhicule électrique et photocopieur)
	Recrutement d'un chargé de mission foncier pour l'habitat
Office de tourisme de l'île d'Oléron et du Bassin de Marennes	Terre de jeux 2024
	Schéma de développement touristique
La bullerie	Construction bâtiment pour accroissement de l'activité de production de soda oléronais
Centre intercommunal d'action sociale du bassin de Marennes	Chantier jeunes francophones 2022
	Etude d'opportunité pour un projet de santé partagé
	Véhicule électrique pour les conseillers numériques
Commune de Marennes-Hiers-Brouage	Aménagement de logements d'extrême urgence
	Etude visant à la réalisation d'un plan de programmation pluriannuel en rapport avec la gestion du patrimoine communal
	Etudes préparatoires à l'aménagement du site du Petit Ports des Seynes

Annexe 2



APPEL À CANDIDATURES 2021 - DEMANDE DE DOTATION COMPLÉMENTAIRE

Mesure 19 : Soutien au développement local LEADER

PDR 2014-2020 POITOU-CHARENTES - Crédits de transition

Préambule :

LEADER (qui signifie « Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale ») est un programme européen qui vise à soutenir le développement des territoires ruraux et périurbains porteurs d'une stratégie locale de développement. Il est financé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER).

Dans le cadre du programme LEADER 2014-2020, les autorités de gestion compétentes ont lancé en 2014 des appels à projets dans le cadre des PDR Limousin, Poitou-Charentes et Aquitaine pour sélectionner les territoires qui souhaitent développer une stratégie LEADER. A l'issue de cette consultation, 19 territoires ont été retenus à l'échelle du Programme de Développement Rural (PDR) Poitou-Charentes, soit 19 **Groupes d'Action Locale (GAL)**.

Ces territoires retenus se sont vus allouer une enveloppe de FEADER destinée à soutenir des projets innovants portés par des acteurs publics (collectivités, établissements publics...) ou privés (associations, entreprises, agriculteurs...).

Afin de formaliser ce partenariat, une convention a été signée entre l'autorité de gestion, l'ASP et chaque GAL.

Objet de cet appel à candidatures (AAC) :

Des fonds supplémentaires ont été alloués à la mesure LEADER au titre des deux années de transition actées par la Commission Européenne avant l'engagement du futur Programme Stratégique National (PSN). Pour le PDR Poitou-Charentes, cet abondement est de 5 001 129 € (Comité de suivi FEADER du 30 mars 2021). 340 000 € ont été réservés pour la préparation des futures stratégies intégrées (20 000 € par territoire) et ce sont donc 4 661 129 € qui sont à disposition des projets relevant des stratégies des GAL (mesure 19.2), l'animation/ingénierie LEADER (mesure 19.4) et la coopération (mesure 19.3).

Le présent appel à candidatures vise à définir les conditions d'attribution de cette enveloppe supplémentaire aux 17 GAL du Poitou-Charentes ayant adressé à l'autorité de gestion un courrier avant fin avril 2021 afin de se positionner sur une enveloppe complémentaire. Ainsi, seuls ces 17 GAL sont éligibles à cet appel à candidatures.

Le montant maximum pouvant être attribué à chacun d'entre eux dans le cadre de cet AAC est fixé à 301 011 €, dans la limite des besoins exprimés par chaque GAL dans le courrier adressé à la Région en avril (à titre d'exemple, un GAL ayant exprimé un besoin de 150 000 € dans ce courrier ne pourra solliciter une enveloppe supérieure à 150 000€).

Pour candidater au présent AAC, chaque GAL devra atteindre a minima 32% de paiement, rapportés à l'enveloppe du GAL (en prenant en compte les montants des AP/ Autorisations de Paiement saisies dans Osiris). Il devra alors justifier sa demande d'enveloppe supplémentaire sur la base de données quantitatives et qualitatives de l'avancée de sa programmation LEADER, et d'une projection pour la fin de la programmation.

Par conséquent, les GAL n'ayant pas déposé de dossier dans le cadre de cet appel à candidatures n'auront pas accès à une enveloppe supplémentaire. Le dépôt d'une candidature n'ouvre par ailleurs pas droit à l'attribution automatique d'une enveloppe.



Les éventuels crédits non attribués dans le cadre de cet AAC seront de nouveau accessibles à l'ensemble des GAL à partir de 2022 (modalités à définir).

Calendrier :

Date de lancement de l'appel à projets : Juin 2021
Date limite de réception des candidatures : 31/12/2021
Analyse des candidatures : Elles seront analysées au fur et à mesure de leur réception. L'autorité de gestion informera le GAL des suites données à sa candidature, et du montant de l'enveloppe attribuée.

Conditions pour déposer une candidature :

Avoir adressé à l'autorité de gestion un courrier avant fin avril 2021 afin de se positionner sur une enveloppe complémentaire.

Avoir atteint 32% de paiement (en prenant en compte les montants des AP saisies dans Osiris).

Dépenses éligibles :

Le présent AAC concerne uniquement les TO 19.2, 19.3 et 19.4.

Le calendrier de mise en œuvre de ces opérations est précisé en annexe 2 (engagement, transmission DDP...).

Les enveloppes relatives à la 19.1 (soutien à la préparation de stratégies locales de développement) feront l'objet de demandes d'aides spécifiques. Il est rappelé qu'une enveloppe de 20 000 € a été provisionnée pour chaque territoire (à l'échelle des contrats régionaux de territoire).

Si l'aide attendue dépasse les 20 000 € provisionnés, le complément de crédit pour la 19.1 est à intégrer dans le présent AAC.

Pour accéder au financement relatif à l'aide préparatoire, la structure porteuse devra déposer un formulaire de demande d'aide au titre de la 19.1 « soutien à la préparation de stratégies locales de développement ».

Pour que l'aide soit versée, la structure porteuse devra déposer à la date requise un dossier de candidature complet à l'AAP régional relatif à la mise en œuvre d'une stratégie territoriale intégrée à l'échelle des contrats régionaux de territoire.

Merci de nous indiquer dès maintenant certaines informations relatives à la 19.1 (*voir annexe 1*).



Pièces à fournir pour candidater :

1. **Une lettre de candidature** (signée par le/la représentant-e légal-e de la structure porteuse du GAL et/ou le/la Président-e du GAL), précisant le montant de la dotation complémentaire souhaité.

2. **Avancée de la programmation au jour du dépôt de la candidature :**
 - Liste des projets sélectionnés, programmés et payés (avec les informations suivantes : fiche-action correspondante, budget de l'opération, montant FEADER, autres subventions).
 - ➔ Fournir le tableau de suivi financier du GAL à jour : informations à préciser dans l'onglet « suivi opérations » (voir tableau de suivi vierge en annexe 3).
 - Etat de la consommation de la maquette
 - ➔ Fournir le tableau de suivi financier du GAL à jour : informations automatiquement remontées dans l'onglet « synthèse » (voir tableau de suivi vierge en annexe 3).

3. **Projection pour la fin de la programmation :**
 - Rappel : calendriers de fin de programmation (voir annexe 2).

 - Présentation des projets envisagés d'ici la fin de la programmation (c'est-à-dire non encore sélectionnés et non programmés).
 - ➔ Fournir le tableau de suivi financier du GAL à jour : informations à préciser dans l'onglet « opérations envisagées » (voir tableau de suivi vierge en annexe 3).
Important : ont été rajoutées dans cet onglet les colonnes J (calendrier de l'opération), K (plan de financement prévisionnel) et L (état d'avancement du traitement du dossier).
Remarque : les délais de réalisation des projets devront être impérativement renseignés. Dans le cas contraire, les projets concernés ne pourront être considérés comme justifiant la demande d'une dotation complémentaire.
 - ➔ Préconisations – il est conseillé :
 - D'écarter les retenues de garanties des dépenses éligibles pour ne pas être bloqués en fin de programme ;
 - De limiter le nombre de cofinanceurs sur les projets afin d'optimiser le FEADER sur chaque projet et d'en fluidifier le traitement administratif.

 - Projection de consommation de la maquette, prenant en compte ces projets envisagés
 - ➔ Fournir le tableau de suivi financier du GAL à jour : informations automatiquement remontées dans l'onglet « synthèse » (voir tableau de suivi vierge en annexe 3).

 - Présentation des moyens mis en œuvre par le GAL pour assurer la bonne utilisation des crédits supplémentaires susceptibles de lui être attribués.
 - ➔ Cette argumentation sera faite, en particulier, à partir des préconisations formulées par la Région suite aux réunions bilatérales de 2020. Le GAL reprendra chacune de ces préconisations, et détaillera les actions mises en œuvre pour y répondre (format libre).

 - Argumentaire expliquant les modalités permettant d'assurer le respect du plafond de 25% d'ici la fin de la programmation entre les dépenses publiques engagées par la sous-mesure 19.4 et les dépenses engagées pour l'ensemble de la SLD (voir annexe 4).



- Présentation des modalités de traitement des demandes d'aides au regard des crédits disponibles. Pour rappel, les GAL ont la possibilité de définir de nouvelles méthodes de sélection (voir annexe 5).
- Présentation des éventuelles modifications envisagées concernant la maquette financière, les fiches-actions...

Le GAL veillera à fournir tous éléments non listés ci-dessus qu'il jugera utiles à la bonne compréhension de son projet et de ses enjeux.

L'AG pourra revenir vers le GAL pour obtenir des informations complémentaires ou manquantes.

Critères d'analyse des candidatures :

Les candidatures seront analysées selon les critères suivants :

- Le respect des engagements pris par le GAL et figurant dans la convention AG-OP-GAL ou les mesures mises en place pour y répondre ;
- La dynamique de sélection, de programmation et de paiement sur le territoire du GAL ;
- Les dispositions prises par le GAL pour garantir l'utilisation de l'enveloppe souhaitée (moyens humains, optimisation du FEADER sur les projets...), notamment celles préconisées par la Région lors des réunions bilatérales et rappelées par courrier ;
- Les informations transmises sur les projets envisagés et la justification de l'enveloppe complémentaire souhaitée.

Attention : le dépôt d'une candidature n'ouvre pas droit à l'attribution automatique d'une enveloppe.

Les voies de recours possibles seront précisées dans les courriers de réponse de la Région à la candidature de chaque GAL.

Modalités de dépôt des candidatures :

Les dossiers de candidature sont à adresser par courrier et par mail aux adresses suivantes :

*M. le Président
Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine
Hôtel de Région
A l'attention de Isabelle GEORGES
14, Rue François de Sourdis
33 077 BORDEAUX Cedex*

isabelle.georges@nouvelle-aquitaine.fr

Date limite de réception des candidatures : 31/12/2021

Contact :

Pour tout renseignement, veuillez contacter :

Isabelle GEORGES – Coordinatrice LEADER pour le PDR Poitou-Charentes

05 49 62 25 88 – isabelle.georges@nouvelle-aquitaine.fr

Réponse à l'appel à candidature 2021

Demande de dotation complémentaire

Mesure 19 : Soutien au développement local LEADER

PDR 2014-2020 POITOU-CHARENTES – Crédits de transition

I. Avancée de la programmation au 24/09/2021

Le tableau ci-dessous synthétise les principales informations disponibles de façon exhaustive dans le tableau de suivi financier fourni avec ce dossier.

	SOURCE : TABLEAU DE SUIVI FINANCIER (PRISE EN COMPTE DE DEGAGEMENTS CONNU)		SOURCE : OUTIL DE SUIVI GAL (ANTICIPATION DES DEGAGEMENTS A VENIR)	
MAQUETTE	1 505 135,00 €	100,0 %	1 505 135,00 €	100,0 %
SELECTIONNES	1 353 381,44 €	89,9 %	1 317 301,44 €	87,5 %
PROGRAMMES	1 333 381,44 €	88,6 %	1 309 301,44 €	87,0 %
PAYES	728 522,96 €	48,4 %	728 522,96 €	48,4 %
DISPONIBLE	151 753,56 €	10,1 %	187 833,56 €	12,5 %

En tenant compte des dégagements à venir que le GAL anticipe, **187 833,56 € de maquette reste à ce jour mobilisable.**

II. Projection pour la fin de la programmation au 24/09/2021

Présentation des projets envisagés d'ici la fin de la programmation

Le tableau ci-après liste seulement les projets pour lequel un dossier a été déposé **OU** pour lesquels le montage est bien avancé.

Intitulé du projet	Raison sociale du bénéficiaire	Montant Feader demandé	Période envisagée pour sélection	Calendrier de l'opération	Plan de financement prévisionnel	Etat d'avancement du traitement du dossier
Assistance technique 2020 (1ETP), 2021 (1ETP), 2022 (1,5ETP), 2023 (1ETP), 2024 (0,5ETP).	PETR Marennes Oléron	TOTAL : 185 784,94€	Automne 2021	DP au 31/01/2025	80% LEADER - 20% Autofi	Recrutement prévu au 1 ^{er} janvier 2022
Développement de la ferme de la Poltière	Nicolas SEGUIN	38 946,93 €	Automne 2021	Investissements étalés de début 2022 à fin 2023 - DP au plus tard 1 ^{er} semestre 2024	Montage LEADER (48%) - Dépt (12%) - Autofinancement (40%)	AR de dépôt - Décision Département 07/2021 - AR Dossier complet prévu pour 10/2021

Intitulé du projet	Raison sociale du bénéficiaire	Montant Feader demandé	Période envisagée pour sélection	Calendrier de l'opération	Plan de financement prévisionnel	Etat d'avancement du traitement du dossier
Acquisition d'équipement à destination des agents de la maison des services au public de l'île d'Oléron	CdC de l'île d'Oléron	27 200,00 €	Automne 2021	Réalisation prévue fin 2021 - DP en 2022	80% LEADER - 20% autofinancement	AR de dépôt - Dossier complet déposé
Schéma de développement touristique	Office de tourisme	24 200,00 €	Automne 2021	Fin de l'étude en 2022 - DP au plus tard 1er semestre 2023	70% LEADER - 30% Région (obtenu)	AR de dépôt - Prestataire sélectionné - AR Dossier complet prévu pour 10/2021
Terre de jeux 2024 - vidéos promotionnelles	Office de tourisme	7 686,00 €	Automne 2021	Dépense prévue fin 2021 - DP en 2022	80% LEADER - 20% autofinancement	AR de dépôt - Dossier complet a priori 2ème semestre 2021
Construction bâtiment pour accroissement de l'activité de production de soda oléronais	Le bullerie	20 000,00 €	Automne 2021	Fin de réalisation prévue en 2022 DP fin 2022	80% LEADER - 20% CdC de l'île d'Oléron (principe validée) - Les dépenses retenues se limitent à la maçonnerie (1ère dépense réalisée)	AR de dépôt - Délibération CdC en novembre 2021 - dossier complet fin 2021
Réhabilitation - Logements pour accueil d'urgence	Commune de Marennes-Hiers-Brouage	122 369,60 €	Automne 2021	Fin de réalisation prévue au 1er semestre 2023 - DP au 2ème semestre 2023	80% LEADER - 20% autofinancement	AR de dépôt - Dossier complet 1er semestre 2022 - Avant-projet réalisé - Appel d'offre d'ici fin 2021
Chargé de mission foncier pour l'habitat	CdC de l'île d'Oléron	49 680,00 €	Automne 2021	Soutien de poste jusqu'en mars 2023 - DP en 2023	80% LEADER - 20% autofinancement	AR de dépôt - Dossier complet
Etude sur l'accès aux services de soins	CIAS du bassin de Marennes	9 640,00 €	Automne 2021	Etude réalisée en 2022	80% LEADER - 20% autofinancement	AR de dépôt - Prestataire sélectionné - AR Dossier complet prévu pour 10/2021
Chantier jeunes francophones 2022	CIAS du bassin de Marennes	13 090,00 €	Automne 2021	Fin de réalisation prévue pour fin 2022 - DP au 1er semestre 2023	Cofinancement LEADER - Communauté de communes du bassin de Marennes	AR de dépôt - AR Dossier complet prévu pour 10/2021
Véhicule électrique pour les conseillers numériques	CIAS du bassin de Marennes	17 600,00 €	Automne 2021	Achat en 2022 - DP fin 2022 au plus tard	80% LEADER - 20% autofinancement	AR de dépôt - AR Dossier complet prévu pour 10/2021
Fourniture d'équipement dans le cadre de l'accroissement de l'activité de formation	GLEMO	50 000,00 €	Printemps 2022	Fin des travaux en 2023	80% LEADER - 20% autofinancement	Dépôt dossier prévu fin 2021

A noter par ailleurs que nous souhaiterions dédier un montant supplémentaire d'environ 16 000 € à l'aide préparatoire (19.1)

L'ensemble de ces opérations représentent un montant total de FEADER de **582 197,47 €** (566 197,47 € d'opérations du tableau ci-dessus et 16 000 € d'aide préparatoire additionnelle).

A noter enfin que plusieurs autres opérations ont été soit déposées mais dont le montage du dossier complet n'est pas encore engagé ou bien seulement proposées dans le cadre d'un 1^{er} contact avec les porteurs de projets (cf. liste exhaustive dans l'onglet « Opérations envisagées » du fichier Excel de suivi joint au dossier.

Projection de consommation de la maquette

	SOURCE : TABLEAU DE SUIVI FINANCIER (PRISE EN COMPTE DE DEGAGEMENTS CONNU)	SOURCE : OUTIL DE SUIVI GAL (ANTICIPATION DES DEGAGEMENTS A VENIR)
MAQUETTE MAXIMUM APRES ATTRIBUTION DE FONDS DE TRANSITION	1 806 146,00 €	1 806 146,00 €
MONTANT MAXIMUM DISPONIBLE	151 753,56 € + 301 011 € = 452 756,56 €	187 833,56 € + 301 011 € = 488 844,56 €
NOUVEAUX PROJETS ENVISAGES	582 197,47 €	

Le montant total nécessaire pour les seuls projets dont le montage est formellement en cours **ET** bien avancé est supérieur au montant maximum disponible après attribution de fonds de transition.

Moyens mis en œuvre par le GAL pour assurer la bonne utilisation des crédits supplémentaires

Jusqu'à maintenant, le GAL du Pays Marennes Oléron a démontré sa capacité à consommer la maquette qui lui était attribuée dans le respect des délais initialement impartis. Pour y parvenir, et ce malgré les lourdes difficultés de mise en œuvre du programme jusqu'en 2018, le GAL a su s'adapter en anticipant des évolutions de sélection des opérations en 2019. Cette réactivité a permis au GAL de pré-flécher l'intégralité de sa maquette dès mi-2019 avec pour perspective d'avoir programmé l'intégralité de la maquette à la date initialement prévues (31/12/2020).

Si on intègre l'assistance technique 2020 et 2021 engagée, nous atteignons aujourd'hui 93% de la maquette initiale programmée (déduction faite des dégagements anticipés) avec une augmentation constante de 2017 à 2019 du montant moyen programmé par projet ainsi qu'une augmentation du nombre de projet avec 80% de l'aide publique constitué par le FEADER. Hors assistance technique, seule une opération sélectionnée n'a pas encore été programmée à ce jour (20 000 euros). Par ailleurs, l'objectif ambitieux de 50% de la maquette faisant l'objet d'un dépôt de demande de paiement au 31/12/2020 a été atteint. 48% de la maquette initiale est effectivement payé par l'ASP à ce jour.

Pour assurer la bonne utilisation des crédits supplémentaires susceptibles d'être attribué au GAL, nous prévoyons de poursuivre la dynamique engagée jusque-là en nous appuyant sur le savoir-faire développé. En considérant par ailleurs les opérations déjà déposées (en liste d'attente) et les opérations identifiées garantissant une consommation dans les nouveaux délais impartis des crédits supplémentaires, l'enjeu sera double :

- Définir avec les membres du comité de programmation une méthode de sélection permettant de choisir de façon objective et transparente les opérations retenues. Les

questions de calendrier seront essentielles ; en effet, outre les garanties apportées sur le calendrier de réalisation de l'opération, un point clé de sélection résidera dans les délais de montage des dossiers complets une fois l'opération sélectionnée (cf. partie dédiée plus bas).

- Accompagner les porteurs de projet pour un montage rapide et efficace des dossiers de demande d'aide et de paiement.

Afin d'assurer l'assistance technique nécessaire, le tableau ci-après montre les moyens humains que le GAL souhaite dédier à la gestion de la fin de programmation.

ANNEE	AVANT LA PERSPECTIVE D'UN FONDS DE TRANSITION	AVEC LA PERSPECTIVE D'UN FONDS DE TRANSITION MAX. A 301 011 €
2021	1 ETP	1 ETP
2022	1 ETP	1,5 ETP
2023	0,5 ETP	1 ETP
2024	-	0,5 ETP

Le tableau ci-dessous reprend les préconisations de l'AG contenue dans l'annexe au courrier donnant suite à la réunion bilatérale AG-GAL du 11/06/2020 ainsi que les méthodes appliquées par le GAL jusqu'en 2021 et des éléments complémentaires aux paragraphes ci-dessous sur les moyens à mettre en œuvre pour la gestion des possibles crédits supplémentaires.

Préconisation AG (annexe au courrier donnant suite à la réunion bilatérale AG-GAL du 11/06/2020)	Méthode appliquée jusqu'en 2021	Moyens mis en œuvre par le GAL pour assurer la bonne utilisation des crédits supplémentaires susceptibles de lui être attribués
Poursuivre l'optimisation du FEADER sur chaque projet (sélectionner un nombre de projets moins important mais concentrant davantage de FEADER)	Dès avril 2019, réhausse des seuils maximums pour rendre possible le financement de plusieurs opérations de fonctionnement pour des subvention entre 80 et 100K€ de FEADER avec autant que possible une intervention à 80% de la dépense publique. Cela a permis de passer d'un montant moyen par opération de programmation de 13K€ en 2017 à 34K€ en 2019. Cela a également permis de pré-flécher l'intégralité de la maquette dès 2019 pour une fin de la programmation initialement prévue en 2020	Maintien de la dynamique
Poursuivre les échanges avec les services de la DATAR pour optimiser leur participation et réduire celle de LEADER afin de répondre à tous les projets en cours compte-tenu de la surconsommation de l'enveloppe LEADER	Proposition systématique de mobiliser la contrepartie DATAR pour chaque opération envisagée. Dès que possible, mobilisation majoritaire de la DATAR (LEADER devenant la contrepartie en quelque sorte)	Maintien de la dynamique – une attention particulière sera portée sur les opérations s'achevant en 2023 et 2024 ; le paiement de la part Région étant soumis à de très importants délais, il sera préférable dans ce cas d'éviter un cofinancement LEADER - DATAR
Communiquer prudemment auprès des porteurs de projets potentiels sur les crédits disponibles. Une mise à jour régulière des projets en cours devra être réalisée pour identifier les projets	En parallèle des outils de suivi officiel de la Région, le GAL organise un suivi de la maquette intégrant une anticipation des sous-consommations identifiées lors de points intermédiaires pour les opérations	<ul style="list-style-type: none"> • Point intermédiaire en fin d'année 2021 sur les opérations se terminant en 2023

abandonnés ou les bénéficiaires ne répondant pas aux demandes du GAL dans des délais raisonnables, afin de ne pas bloquer inutilement des crédits. Et vigilance pour les opérations risquant de se terminer après 2023	se terminant en 2023 ou étalés sur plusieurs années. Par ailleurs, hors liste d'attente, il ne reste plus qu'un dossier à ce jour sélectionné mais non programmé.	<ul style="list-style-type: none"> • Courrier explicitant les conditions de mobilisation des nouveaux crédits disponibles pour les opérations sur liste d'attente à ce jour.
Anticiper au mieux avec le service instructeur les questions techniques liées au montage des dossiers	Echanges réguliers avec présentation des opérations le plus en amont possible	
Continuer à étaler dans le temps le dépôt des dossiers au service instructeur et organiser le dépôt des demandes auprès du service instructeur et avec lui	Hors dossier sur liste d'attente (pour nouvelle sélection depuis juillet 2019), délai de traitement des dossiers complets pour envoi au SI très rapide	
Priorité à la transmission par le GAL au service instruction d'ici la fin de l'année 2020 des demandes de paiement identifiées lors de la réunion bilatérales. Cela permettrait d'atteindre un taux de 50% de paiement par rapport à la maquette financière du GAL	Objectif atteint fin 2020	Poursuite de la dynamique permettant de faire remonter rapidement au SI des DA et des DP de qualité
Le GAL devra porter une attention particulière à l'envoi de dossiers de demandes de paiement complets : il fournira ainsi l'ensemble des pièces obligatoires à joindre au formulaire et veillera à l'aspect qualitatif des dossiers		
Inciter les porteurs de projets à fournir les pièces au fur et à mesure pour la constitution des demandes de paiement	Prise de contact directe avec tous les PdP Point mensuel interne au GAL sur les opérations nécessitant une prise de contact avec le porteur de projet pour un suivi des opérations, un accompagnement ou une relance.	
Dans un objectif de simplification administrative, la Région invite le GAL à transmettre la seule demande de paiement du solde si celle-ci est prévue la même année que l'acompte	Demande d'acompte prévue seulement pour les soutiens à des postes sur 3 ans afin d'imposer un point à mi-parcours sur la réalisation de l'opération.	Poursuite de la méthode
Mettre en place un calendrier présentant les dossiers à venir pour en organiser le traitement et vérifier leur réalisation dans les délais impartis de fin de programmation		

Argumentaire expliquant les modalités permettant d'assurer le respect du plafond de 25% entre les dépenses publiques engagées par la sous-mesure 19.4 et les dépenses engagées pour l'ensemble de la SLD

Le taux initial annoncé par mail par Isabelle Georges le 05/07/2021 et s'appuyant sur l'extraction Osiris transmise par l'AG et datant du 5 juillet 2021 est de 15.61%. Ce taux est calculé selon la formule suivante :

$$Tx = (EJ+EJE \text{ de } 19.4) / (EJ + EJE \text{ total}) = 400\,221,99 \text{ €} / 2\,563\,916,55 \text{ €} = 15,61\%$$

A noter que ce taux est surestimé car l'AG ne retient pas volontairement l'autofinancement des maîtres d'ouvrage public (MOP) ou OQDP qui n'intervient pas en contrepartie du LEADER (à retenir normalement mais impossible pour des raisons techniques liées à Osiris). En cas de besoin, l'AG s'engage à reprendre les calculs en intégrant l'autofinancement public et OQDP du porteur de projet.

Estimation du taux en incluant les opérations à venir :

	Extraction 05 juillet 2021	Maquette restante après ajout des 301 011 € maximum de fonds de transition	Total
DP 19.4 (EJE+EJ)	400 221,99 € (AT jusqu'en 2019)	TOTAL : 185 784,94 € (EJ) + 46 446,24 € (EJE) = 232 231,18 €	632 453,17 €
DP 19.2+19.3+19.4 (EJE+EJ)	2 563 916,55 € * * Autofinancement public n'engageant pas de FEADER exclu.	488 844,56 € (EJ) + minimum* 122 211,14 (EJE) = 611 055,70 € *Estimation la plus « désavantageuse » en considérant tous les projets avec un FEADER à 80% de la DP	3 174 972,25 €
Taux			19,9 %

Le GAL sera en mesure de respecter le plafond de 25% entre les dépenses publiques engagées par la sous-mesure 19.4 et les dépenses engagées pour l'ensemble de la SLD selon le mode de calcul utilisé via OSIRIS.

Présentation des modalités de traitement des demandes d'aides

Depuis le 5 juillet 2019, les demandes d'aides sont systématiquement mises sur liste d'attente et les porteurs de projet sont informés par courrier que la méthode de sélection pouvait être révisée en cas de disponibilité de fonds complémentaires. Suite à la décision du comité de programmation du 24 septembre 2021, l'étude pour sélection de projets sur liste d'attente est à nouveau possible à partir du 27 septembre 2021. La programmation des opérations se fera toutefois sous réserve de l'attribution de fonds complémentaires et selon la version ci-jointe du processus de sélection et de programmation validée par le comité de programmation du 24 septembre 2021. Les évolutions par rapport la précédente version du comité de programmation sont les suivantes :

- A compter du 27 septembre 2021 et sous réserve de la sélection préalable, les opérations seront programmées dans l'ordre d'arrivée des dossiers complets (selon la date de complétude figurant dans l'Accusé de Réception de Dossier Complet). Pour les dossiers dont la complétude serait antérieure au 27 septembre 2021, la programmation se fera selon la date de la saisine initiale.
- Rétablissement de la note minimale à 7 (conformément à la version initiale du processus de sélection)
- Suppression de la règle de la dégressivité (comme cela a été rendu possible par l'Autorité de Gestion)
- Le transfert entre les fiches-actions continuera à se faire librement, selon les besoins et dans la limite du pourcentage maximum autorisé. Seule la fiche action de l'assistance technique ne pourra pas être utilisées pour d'autres opérations que l'assistance technique.

Un courrier sera adressé en octobre 2021 aux porteurs de projet ayant une opération sur liste d'attente afin de leur préciser la méthode appliquée pour la sélection des opérations et leur programmation en cas d'obtention de fonds complémentaires. Ils seront invités à compléter leur dossier en s'appuyant sur ces nouveaux éléments.

PROGRAMME LEADER 2014-2020

GAL DU PAYS MARENNES OLERON

PROCESSUS DE SELECTION ET DE PROGRAMMATION DES PROJETS

AVERTISSEMENT

Tous les dossiers déposés depuis le 08 juillet 2019 sont mis sur liste d'attente. La perspective d'octroi de fonds complémentaires (pour un total maximum de 301 011 €) permet de se projeter dans une nouvelle phase de sélection et de programmation de nouvelles opérations.

Dans le cas de nouveaux fonds disponibles pour les dossiers déposés à partir du 08 juillet 2019, le comité de programmation avait annoncé se réserver le droit de revoir les modalités de sélection présentées dans le processus de sélection des projets.

La version du processus de sélection et de programmation des projets du 24 septembre 2021 apporte les évolutions suivantes (à retrouver en détail dans le document) :

- A compter du 27 septembre 2021 et sous réserve d'une sélection préalable, les opérations seront programmées dans l'ordre d'arrivée des dossiers complets (selon la date de complétude figurant dans l'Accusé de Réception de Dossier Complet). Pour les dossiers dont la complétude serait antérieure au 27 septembre 2021, la programmation se fera selon la date de la saisine initiale.
- Rétablissement de la note minimale à 7 (conformément à la version initiale du processus de sélection)
- Suppression de la règle de la dégressivité (comme cela a été rendu possible par l'Autorité de Gestion)
- Le transfert entre les fiches-actions continuera à se faire librement, selon les besoins et dans la limite du pourcentage maximum autorisé. Seule la fiche action de l'assistance technique ne pourra pas être utilisées pour d'autres opérations que l'assistance technique.

Les dossiers de demande de subvention éligibles à au moins l'une des fiches-actions du Programme LEADER du Pays Marennes Oléron seront soumis au processus de sélection présenté dans ce document. Conformément au Programme de Développement Rural Poitou Charentes 2014-2020, les seuils de vigilance ne sont pas appliqués aux projets de coopération.

I. LE PROCESSUS DE SELECTION ET DE PROGRAMMATION DES PROJETS

Les dossiers de demande de subvention seront étudiés par les membres du GAL en **Comité de Programmation** dans l'ordre suivant :

- 1) Sélection : à ce stade le dossier n'est pas encore nécessairement complet.
- 2) Programmation des projets sélectionnés.

La programmation ne se fait qu'après instruction du dossier complet par l'Autorité de Gestion. Sous réserve de la complétude du dossier et de l'instruction de l'Autorité de Gestion, les dossiers peuvent être simultanément sélectionnés et programmés. Lors du passage en sélection, les membres du comité de programmation étudieront le projet en s'appuyant sur la **grille d'analyse** présentée à la page 5. Afin de faciliter le processus décisionnel, un comité préparatoire (groupe restreint composé de membres du Comité de programmation et de personnes associées) peut être mobiliser pour produire une première analyse des dossiers.

L'étude des dossiers au travers de la grille d'analyse des projets aboutira à l'attribution de points sur la base de critères généraux et complémentaires. Seuls les dossiers obtenant une note strictement supérieure à 7 pour l'ensemble des critères seront sélectionnés.

Dans le cas où un ou plusieurs critères ne peuvent pas être évalués par manque d'information, l'étude du projet peut être ajournée sur proposition du Président.

Attention : La sélection n'est pas la programmation. Pour être présenté à la programmation, le projet doit être conforme, éligible et avoir fait l'objet d'un avis d'instruction réglementaire favorable. Un projet peut être sélectionné avant instruction, mais celle-ci pourra revenir sur certains points et ainsi modifier la base sur laquelle le projet est sélectionné (ex : retrait de dépenses, application de pénalités pour non-respect de la commande publique, etc).

Des seuils de vigilance sont fixés en termes de montant FEADER sollicité et déterminés selon le principal type de dépenses éligibles (voir le détail en page 6). Pour tout projet sélectionné, dès lors qu'une demande de subvention LEADER dépassera le seuil de vigilance, les membres de GAL seront invités à voter à bulletin secret sur l'opportunité de financer le projet au-delà du seuil.

Par ailleurs, le vote à bulletin secret est également possible pour la sélection et la programmation sur proposition du Président ou à la demande d'un tiers des membres présents et votants du comité de programmation.

II. GESTION DE FIN DE PROGRAMMATION

Tous les dossiers déposés depuis le 08 juillet 2019 sont mis sur liste d'attente.

La perspective d'octroi de fonds complémentaires fin 2021/début 2022 (pour un total maximum de 301 011 €) permet de se projeter dans une nouvelle phase de sélection et de programmation de nouvelles opérations pour achever la programmation.

Ainsi, à compter du 27 septembre 2021 et sous réserve d'une sélection préalable, les opérations seront programmées dans l'ordre d'arrivée des dossiers complets (selon la date de complétude figurant dans l'Accusé de Réception de Dossier Complet). Pour les dossiers dont la complétude serait antérieure au 27 septembre 2021, la programmation se fera selon la date de la saisine initiale.

Par ailleurs, le transfert entre les fiches-actions se fera librement, selon les besoins et dans la limite du pourcentage maximum autorisé. Seule la fiche action de l'assistance technique ne pourra pas être utilisées pour d'autres opérations que l'assistance technique.

III. LA GRILLE D'ANALYSE DES PROJETS

Les dossiers de demande de subvention seront étudiés par les membres du GAL en **Comité de Programmation** en s'appuyant sur la **grille d'analyse des projets** présentée à la page 5. Les différents critères constituant la grille d'analyse sont présentés ci-dessous.

1. Les critères généraux

• Contribution aux objectifs opérationnels

Les membres de GAL devront identifier les objectifs opérationnels des fiches-actions (cf. annexe n°1) auxquels le projet répond. Chaque projet sera présenté au titre d'une fiche-action spécifique, néanmoins l'ensemble des fiches-actions seront prises en compte pour évaluer ce critère.

• Valeur ajoutée sur le territoire

De la même façon que pour les objectifs opérationnels, les membres de GAL devront identifier la valeur ajoutée du projet pour le territoire et retenir ce qui est en phase avec les effets attendus explicités dans les fiches-actions (cf. annexe n°1). Chaque projet sera présenté au titre d'une fiche-action spécifique, néanmoins toutes les fiches-actions seront prises en compte pour évaluer ce critère.

• Innovation pour le territoire

Seront considérés comme innovants :

- L'émergence de nouveaux produits, services ou champs thématiques ;
- De nouvelles méthodes permettant de mutualiser les moyens humains, matériels et financiers, donnant lieu à une meilleure utilisation du potentiel local;
- L'association et les liens entre des secteurs économiques traditionnellement séparés;
- Des formes originales d'organisation et de participation de la population locale au processus décisionnaire et à la mise en œuvre du projet.

- **Rayonnement**

Le projet pourra avoir un impact à l'échelle infra-communale, communale, de plusieurs communes, d'une Communauté de Communes, du Pays Marennes Oléron et au-delà.

Le rayonnement du projet sera considéré comme étant à l'échelle d'une Communauté de Communes à partir du moment où la plus-value sera observée au moins sur 4 communes.

- **Démarche Collaborative**

Les projets intégrant la participation active du public cible seront privilégiés, que ce soit pour la définition du projet et/ou dans sa mise en œuvre.

De même, les projets dont la gouvernance sera basée sur un partenariat seront privilégiés.

2. Les critères complémentaires

- **Transition énergétique**

Le GAL du Pays Marennes Oléron s'est engagé à soutenir prioritairement les projets prenant concrètement des mesures en faveur de la transition énergétique (25% de l'enveloppe du GAL Pays Marennes Oléron doivent y être dédiés). Répondrons à ce critère les projets qui s'inscrivent dans un ou plusieurs objectifs de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) publiée au JO du 18 août 2015, à savoir :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre
- Réduire la consommation énergétique finale
- Réduire la consommation énergétique primaire d'énergies fossiles
- Augmenter la part des énergies renouvelables de la consommation finale brute d'énergie
- Atteindre un niveau de performance énergétique conforme aux normes « bâtiment basse consommation »;
- Lutter contre la précarité énergétique ;
- Affirmer un droit à l'accès de tous à l'énergie sans coût excessif au regard des ressources des ménages ;
- Réduire la quantité de déchets mis en décharge et découpler progressivement la croissance économique et la consommation matières premières.

Les 3 points de ce critère seront attribués de la façon suivante :

- 1 point : prise en compte des enjeux de la transition énergétique dans la définition du projet ;
- 2 points : engagement fort pour la transition énergétique qui peut se traduire par des mesures concrètes (ex : labélisation, engagements contraignants,...) ;
- Un point supplémentaire sera donné lorsque le projet permet aux bénéficiaires de s'engager dans la transition énergétique (notion d'impact sur les bénéficiaires).

Dans le cadre de projets de construction ou de réhabilitation de bâtiments, il est attendu que les porteurs de projet s'engagent à intégrer de façon prioritaire la composante de la transition énergétique dans leur projet.

- **Création d'emploi**

Les projets fournissant les garanties d'au moins une embauche seront privilégiés (1 point pour les embauches en CDD, 2 points pour les embauches en CDI).

- **Transférabilité/continuité du projet**

Un avantage sera donné aux projets comprenant une composante de transfert de connaissances ou de compétences (notamment par la mise en place d'outils de diffusion et de capitalisation) ainsi qu'aux projets dont le prolongement sur le territoire est prévu et concrètement anticipé.

- **Effet levier du programme Leader**

Le financement FEADER peut s'avérer déterminant soit parce qu'il représente une part importante du coût total du projet, soit parce qu'il permet l'obtention des cofinancements ou d'un crédit bancaire. Dans ces deux cas, on considère que le projet ne pourrait pas avoir lieu sans le soutien du programme LEADER. Les projets dans ces situations seront privilégiés.

LA GRILLE D'ANALYSE DES PROJETS

LES CRITERES GENERAUX

1 - Contribution aux objectifs opérationnels des fiches-actions (considérer toutes les Fiches Actions)	
Le projet s'inscrit dans un objectif opérationnel d'une fiche-action	1 point
Le projet s'inscrit dans plusieurs objectifs opérationnels des fiches-actions	2 points
2 - Valeur ajoutée sur le territoire (considérer toutes les Fiches Actions)	
Le projet répond à un effet attendu des fiches-actions	1 point
Le projet répond à deux effets attendus des fiches-actions	2 points
Le projet répond à plus de deux effets attendus des fiches-actions	3 points
3 - Innovation pour le territoire	
Le projet par certains aspects est innovant pour le territoire	1 point
Le projet est nouveau, pilote ou expérimental pour le territoire	3 points
Le projet est nouveau, pilote ou expérimental à l'échelle extraterritoriale	5 points
4 - Rayonnement de l'impact du projet	
Le projet apporte une plus-value à l'échelle communale ou infra-communale	1 point
Le projet apporte une plus-value à l'échelle de plusieurs communes	2 points
Le projet apporte une plus-value à l'échelle d'une communauté de communes	3 points
Le projet apporte une plus-value à l'échelle du Pays et/ou au-delà	4 points
5 - Démarche collaborative (tous les points peuvent être cumulés)	
Le projet adopte une démarche ascendante / participative	1 point
Le projet adopte dans sa gouvernance une démarche partenariale public-public (1point), privé-privé (1 point) ou public-privé (2 points)	1 à 2 points

LES CRITERES COMPLEMENTAIRES

Le projet répond concrètement à l'objectif de la transition énergétique	3 points
Le projet permet la création d'emploi sur le territoire	2 points
Le projet permet concrètement soit: 1) sa transférabilité (outils de diffusion et de capitalisation), 2) son prolongement sur le territoire (continuité du projet anticipée)	2 points
L'effet levier du programme Leader par l'aspect financier	2 points

RECAPITULATIF DES POINTS PAR TYPE DE CRITERES

Critères généraux	... points
Critères complémentaires	... points
Total des points	... points

IV. LES SEUILS DE VIGILANCE

Les montants de subvention sollicités seront soumis à des seuils de vigilance tel que décrit dans la partie « processus de sélection du projet ». Un seul seuil sera appliqué par dossier et il sera déterminé par le principal type de dépense prévu.

Ci-après sont présentés les seuils par principal type de dépenses :

Principal type de dépenses du projet	Nouveaux seuils de vigilance proposés à appliquer au montant LEADER sollicité
Travaux de réhabilitation et de construction de bâtiments	100 000 €
Matériels et Equipements	
Frais de personnel	
Diagnostics, études, prestation de services	50 000 €
Organisation d'évènements	

V. ANNEXE N°1: PRESENTATION SYNTHETIQUE DES FICHES-ACTIONS

Fiche Action N°1	SOUTIEN AUX CIRCUITS COURTS ET PRODUCTIONS LOCALES
	OBJECTIF STRATEGIQUE : DEVELOPPER ET SOUTENIR L'AGRICULTURE ET LA PRODUCTION DE DENREES ALIMENTAIRES SUR LE TERRITOIRE
OBJECTIFS OPERATIONNELS DU DISPOSITIF :	<ol style="list-style-type: none"> 1. Soutenir et développer les filières locales destinées à la production agricole et à la production de denrées alimentaires 2. Développer les circuits courts sur le territoire en s'appuyant sur les démarches déjà engagées
EFFETS ATTENDUS SUR LE TERRITOIRE :	<ol style="list-style-type: none"> 1. Affirmation du développement durable sur le Pays et engagement des acteurs pour le maintien des activités primaires qui font l'identité du territoire et la valorisation du terroir 2. Introduction de produits issus du territoire dans les cantines scolaires du territoire 3. Création de valeur ajoutée sur le territoire 4. Création de nouveaux débouchés économiques pour les activités primaires 5. Création de nouveaux réseaux d'acteurs locaux (agriculteurs locaux, sauniers locaux, acteurs de la restauration collective ...) 6. Optimisation, voire diminution des déplacements liés à l'approvisionnement 7. Renforcement de la vie économique axée sur la vie à l'année 8. Affirmation du caractère innovant du Pays
Fiche Action N°2	APPUI A LA CREATION ET A LA MODERNISATION DE MICRO-ENTREPRISES NON AGRICOLES
	OBJECTIF STRATEGIQUE : ACCOMPAGNER LES MICRO-ENTREPRISES DU TERRITOIRE DANS LEUR DEVELOPPEMENT DURABLE MONTANT FEADER : 120 000 €
OBJECTIFS OPERATIONNELS DU DISPOSITIF :	<ol style="list-style-type: none"> 1. Soutenir et développer les entreprises locales dans leurs projets de création/reprise/transmission/développement, s'inscrivant dans une démarche de développement durable
EFFETS ATTENDUS SUR LE TERRITOIRE :	<ol style="list-style-type: none"> 1. Affirmation du développement durable sur le Pays, par la sensibilisation et l'incitation des entreprises aux divers aspects du développement durable 2. Création de valeur ajoutée sur le territoire 3. Favorisation de la création d'activités nouvelles au sein des entreprises 4. Renforcement de l'accompagnement des entreprises dans leur développement 5. Faciliter l'insertion sociale et professionnelle 6. Affirmation du caractère innovant du Pays
Fiche Action N°3	GESTION DURABLE DES RESSOURCES : DECHETS - ENERGIE
	OBJECTIF STRATEGIQUE : FAIRE DU PAYS MARENNES OLERON UN TERRITOIRE RESPONSABLE DE SES RESSOURCES MONTANT FEADER : 145 000 €
OBJECTIFS OPERATIONNELS DU DISPOSITIF :	<ol style="list-style-type: none"> 1. Assurer la transition vers des modes de mobilité respectueux de l'environnement 2. Soutenir les actions permettant des économies d'énergie et prenant en compte les principes d'écoconstruction 3. Permettre une gestion des déchets innovante et respectueuse de l'environnement 4. Développer le potentiel en énergies renouvelables du territoire
EFFETS ATTENDUS SUR LE TERRITOIRE :	<ol style="list-style-type: none"> 1. Affirmation du développement durable sur le Pays 2. Ancrage des pratiques écoresponsables dans les actions engagées sur le territoire, qu'elles soient publiques ou privées 3. Augmentation de la part des énergies renouvelables 4. Exemplarité environnementale renforcée des collectivités, à travers notamment des lieux pilotes

Fiche Action N°4	VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL
OBJECTIFS OPERATIONNELS DU DISPOSITIF :	OBJECTIF STRATEGIQUE : PRESERVER ET VALORISER LA QUALITE DE NOTRE PATRIMOINE NATUREL
	MONTANT FEADER : 82 000 €
EFFETS ATTENDUS SUR LE TERRITOIRE :	<ol style="list-style-type: none"> 1. Améliorer la connaissance et la préservation du patrimoine naturel 2. Préserver la ressource en eau, autant qualitativement que quantitativement 3. Faire en sorte que les acteurs locaux se réapproprient le marais comme un espace de vie (économique, ludique, touristique...)
	<ol style="list-style-type: none"> 1. Renforcement de la mutualisation des acteurs et des connaissances, ainsi qu'une reconnaissance des compétences et des prestations 2. Sensibilisation et éducation à l'environnement et au développement durable, en adaptant le langage et la communication en fonction des publics cibles 3. Enrichissement des connaissances scientifiques du patrimoine naturel local 4. Evolution des pratiques individuelles et collectives vers une préservation des milieux, des usages plus raisonnés des ressources naturelles et une diminution des gaspillages 5. Réappropriation des espaces naturels par les habitants

Fiche Action N°5	AMELIORATION DE LA QUALITE DE VIE ET D'ACCUEIL A L'ANNEE
	OBJECTIF STRATEGIQUE : AMELIORER LE CADRE DE VIE ET D'ACCUEIL EN RENFORCANT LES INITIATIVES STRUCTURANTES
	MONTANT FEADER : 125 000 €
OBJECTIFS OPERATIONNELS DU DISPOSITIF :	<ol style="list-style-type: none"> 1. Accompagner la requalification Paysagère des zones d'aménagement et de la dorsale routière, en renforçant les équilibres avec les centres-bourg 2. Favoriser la mise en cohérence des initiatives de valorisation du patrimoine naturel et culturel local 3. Développer la vie culturelle à l'année 4. Augmenter la couverture du territoire en labels qualité : écolabel, Tourisme et Handicap...
EFFETS ATTENDUS SUR LE TERRITOIRE :	<ol style="list-style-type: none"> 1. Affirmation du développement durable sur le Pays 2. Animation du patrimoine local, par des structures pérennes du territoire 3. Plus-value Paysagère sur les lieux les plus visibles 4. Mise en réseau et mutualisation renforcée des manifestations culturelles 5. Développement de la culture de la labellisation afin de mieux communiquer sur les compétences de notre territoire

Fiche Action N°6	ADAPTATION DES SERVICES A LA POPULATION LOCALE
	OBJECTIF STRATEGIQUE : RENFORCER LA DYNAMIQUE TERRITORIALE AUTOUR DES SERVICES AUX PUBLICS
	MONTANT FEADER : 145 000 €
OBJECTIFS OPERATIONNELS DU DISPOSITIF :	<ol style="list-style-type: none"> 1. Connaître et répondre aux besoins locaux, et anticiper les enjeux de demain 2. Accompagner la mobilité des personnes et favoriser le lien social 3. Engager une dynamique de projets pour un meilleur accès aux services de santé sur le territoire 4. Structurer l'accueil et accroître l'accès aux services de l'enfance-jeunesse
EFFETS ATTENDUS SUR LE TERRITOIRE :	<ol style="list-style-type: none"> 1. Maintien, voire augmentation, de l'offre de services de proximité 2. Renforcement d'une vie économique axée sur la vie à l'année, afin d'ancrer les actifs sur le territoire 3. Diversification de l'offre de services et meilleure adéquation avec les besoins des résidents à l'année 4. Limitation des déplacements inutiles, notamment par une meilleure information sur les possibilités alternatives à la voiture solo 5. Renforcement de l'offre de santé adaptée aux besoins des résidents à l'année 6. Implication des acteurs sur le territoire, création de réseaux d'acteurs

Fiche Action N°7	DEVELOPPEMENT DES USAGES NUMERIQUES
	OBJECTIF STRATEGIQUE : DEVELOPPER UNE CULTURE PARTAGEE DU NUMERIQUE
	MONTANT FEADER : 65 000 €
OBJECTIFS OPERATIONNELS DU DISPOSITIF :	<ol style="list-style-type: none"> 1. Développer la culture et l'usage local du numérique 2. Accompagner le développement des infrastructures numériques 3. Favoriser le déploiement du tourisme numérique et connecté (e-tourisme / m-tourisme...)
EFFETS ATTENDUS SUR LE TERRITOIRE :	<ol style="list-style-type: none"> 1. Développement d'une culture numérique sur le territoire 2. Structuration des infrastructures de déploiement du numérique 3. Accompagnement d'outils numériques, notamment pour les services aux publics et pour le tourisme, développés en prenant en compte la production de contenus et l'animation

Fiche Action N°8	ACCOMPAGNEMENT DE LA MONTEE EN COMPETENCE DU TERRITOIRE
	OBJECTIF STRATEGIQUE : ACCOMPAGNER LES ACTEURS LOCAUX POUR LE DEVELOPPEMENT ET LE RAYONNEMENT DE LEURS SAVOIRS ET SAVOIR-FAIRE
	MONTANT FEADER : 110 000 €
OBJECTIFS OPERATIONNELS DU DISPOSITIF :	<ol style="list-style-type: none"> 1. Engager une réflexion territoriale innovante en matière de formation, visant notamment les saisonniers, les jeunes, les entreprises et les associations 2. Développer la culture de la formation et de la mobilité internationale 3. Accompagner les entreprises et les associations dans la formation 4. Mettre en œuvre des stratégies locales de développement
EFFETS ATTENDUS SUR LE TERRITOIRE :	<ol style="list-style-type: none"> 1. Amélioration de la qualification des habitants 2. Renforcement de la professionnalisation, des qualifications et de l'innovation 3. Renforcement d'une vie économique axée sur la vie à l'année 4. Implication des acteurs sur le territoire, création et développement de réseaux d'acteurs 5. Développement de la mobilité autant interne au territoire que nationale et internationale 6. Amélioration de la gestion des ressources humaines 7. Développement de la connaissance du territoire à l'échelle du Pays 8. Développement de politiques globales et multisectorielles

Fiche Action N°9	COOPERATION INTERTERRITORIALE ET TRANSNATIONALE
	OBJECTIF STRATEGIQUE : FAVORISER LES ECHANGES AVEC D'AUTRES TERRITOIRES ORGANISES EN ET HORS DE FRANCE
	MONTANT FEADER : 248 135 €
OBJECTIFS OPERATIONNELS DU DISPOSITIF :	<ol style="list-style-type: none"> 1. Permettre et favoriser les échanges entre territoires organisés autour d'un projet construit en commun
EFFETS ATTENDUS SUR LE TERRITOIRE :	<ol style="list-style-type: none"> 1. Engager les acteurs du territoire dans un projet de coopération autour de thématiques identifiées comme structurantes : le patrimoine naturel (eau, marais), la francophonie, les circuits courts, l'emploi, la formation et l'insertion 2. Création de nouveaux réseaux d'acteurs (locaux et transnationaux) 3. Lancer une dynamique territoriale locale, interterritoriale et transnationale 4. Faire émerger de nouvelles idées et des nouvelles pratiques sur les territoires coopérants

NOUVEAUX PROJETS DÉPOSÉS



Porteur de projet	Opération
Nicolas SEGUIN	Développement et création d'emploi à la ferme de la Poltière
Communauté de communes de l'île d'Oléron	Acquisition d'équipement à destination des agents de la maison des services au public de l'île d'Oléron (véhicule électrique et photocopieur)
	Recrutement d'un chargé de mission foncier pour l'habitat
Office de tourisme de l'île d'Oléron et du Bassin de Marennes	Terre de jeux 2024
	Schéma de développement touristique
Le bullerie	Construction bâtiment pour accroissement de l'activité de production de soda oléronais
Centre intercommunal d'action sociale du bassin de Marennes	Chantier jeunes francophones 2022
	Etude d'opportunité pour un projet de santé partagé
	Véhicule électrique pour les conseillers numériques
Commune de Marennes-Hiers-Brouage	Aménagement de logements d'extrême urgence
	Etude visant à la réalisation d'un plan de programmation pluriannuel en rapport avec la gestion du patrimoine communal
	Etudes préparatoires à l'aménagement du site du Petit Ports des Seynes

Augmentation de la productivité par l'acquisition de matériel performant, l'installation de nouvelles serres et la création de bassins pour la constitution de réserves d'eau d'irrigation

Porteur de projet : Nicolas SEGUIN

Localisation du projet: Ferme de la poltière – Dolus d'Oléron

Date de réception de la lettre de saisine : 30/11/2020

Calendrier prévisionnel : 2021-2023

IDENTIFICATION

Coût total

LEADER sollicité

81 139,43€ HT

38 455,77 €

INSCRIPTION DANS LA STRATEGIE

Fiche action : n°1 - Appui à la création et à la modernisation de micro-entreprises non agricoles

La ferme de la Poltière est une exploitation agricole en maraîchage biologique depuis 2003. Les productions sont issues de variétés anciennes non OGM et non hybrides avec une maîtrise de la chaîne de production, des plants jusqu'à la conserverie et une part de l'approvisionnement en semences.

L'exploitation est ouverte à l'année et fournit à ses clients 500 paniers par mois ce qui représente une sécurité d'écoulement de la production. L'exploitation fournit également quotidiennement l'école de Dolus d'Oléron. Enfin, elle est présente sur le marché de la commune en saison estivale et fournit une enseigne Biocoop. La zone de chalandise se limite à un rayon de 50 kilomètres.

L'entreprise emploie 3 saisonniers sur 6 mois et depuis 2019, une personne à l'année. L'effectif salarié est, sur le dernier exercice de 2,64 ETP.

Aujourd'hui l'exploitation a pour objectif de se développer face à une forte demande qui dépasse largement l'offre et qui s'explique par l'évolution des législations, l'évolution des habitudes alimentaires des consommateurs.

Ce développement pourra se faire par le biais de nouveaux investissements, notamment :

- Du matériel agricole permettant d'augmenter la productivité du travail (un

porte-outil et un tracteur). En complément du gain de productivité, ces investissements permettront de réduire la pénibilité du travail, dont la part manuelle reste à ce jour très importante, et ainsi fidéliser autant que possible les travailleurs salariés de l'exploitation.

Le montage de nouvelles serres

La création de 3 bassins de récupération des eaux de pluie permettant à un gain de productivité à l'hectare.

Historique du dossier:

- Rencontre multi-acteurs et visite d'exploitation le 7 décembre 2020
- Soutien Département, 2 PCAE (dépenses hors assiette LEADER) et FranceAgriMer (susceptible de faire baisser la part LEADER)

Augmentation de la productivité par l'acquisition de matériel performant, l'installation de nouvelles serres et la création de bassins pour la constitution de réserves d'eau d'irrigation

	Dépenses	Recettes
Porte-outil neuf	28 562,50 € LEADER	38 946,93 €
Tracteur	35 000,00 € Département	9 736,73 €
Montage de serre (intervention entreprise spécialisée)	5 232,50 € autofinancement	32 455,77 €
Terrassement 1 bassin 10*20*2 et 2 bassins 10*10*2	5 980,00 €	
Geomembranes bassins	6 364,43 €	
TOTAL	81 139,43 €	TOTAL 81 139,43 €

Analyse du projet par l'équipe technique: Augmentation de la productivité par l'acquisition de matériel performant, l'installation de nouvelles serres et la création de bassins pour la constitution de réserves d'eau d'irrigation

Critères		Notes	Commentaires
Contribution aux objectifs opérationnels		2 / 2	<ul style="list-style-type: none"> Soutien de filière locale destinée à la production agricole (FA1) Développement des circuits courts sur le territoire (FA1)
Valeur ajoutée sur le territoire		3 / 3	Le projet répond à plus de 2 effets attendus de la FA1
Innovation pour le territoire		0 / 5	Ce type d'investissements ne peut pas être considéré comme innovant
Rayonnement de l'impact du projet		4 / 4	Vu la zone de chalandise actuelle, l'augmentation de la production pourra alimenter des consommateurs sur l'ensemble du territoire Marennes-Oléron
Approche collaborative	démarche ascendante / participative	0 / 1	
	démarche partenariale	0 / 2	
Critères complémentaires	Transition énergétique	1 / 3	Le fort engagement de l'exploitation sur la transition énergétique est confirmé dans ce projet en continuant à viser un écoulement de sa production dans un périmètre très réduit
	Création d'emploi	0 / 2	Objectif de pérennisation d'emploi saisonnier à moyen terme
	Transférabilité	0 / 1	
	Prolongement du projet anticipé	0 / 1	
	Effet levier	2 / 2	Le projet ne se fera qu'avec l'obtention de l'aide du programme
TOTAL		12 points	

19

Acquisition d'équipements à destination des agents de la maison des services au public de l'île d'Oléron

Porteur de projet : Communauté de communes de l'île d'Oléron
 Localisation du projet: île d'Oléron
 Date de réception de la lettre de saisine : 01/04/2021 puis 23/06/2021
 Calendrier prévisionnel : 2021

IDENTIFICATION

Coût total

LEADER sollicité

34 000 € HT

27 200 €

INSCRIPTION DANS LA STRATEGIE

Richesse action : n°6 – Adaptation des services à la population locale

La communauté de communes de l'île d'Oléron souhaite créer une Maison des Services au Public, espace labellisé France Services par l'Etat. L'ouverture est prévue en octobre 2021.

Cette Maison des Services au Public (MSAP) est un guichet unique d'accueil et d'accompagnement des usagers dans leurs démarches administratives et du quotidien. Elle doit permettre de répondre aux besoins des Oléronais en termes d'accès aux droits, à l'information et aux services.

Les grandes missions de la MSAP sont :

- Accompagner à la réalisation des démarches administratives et du quotidien
- Aider à la connexion et à l'apprentissage du numérique,
- Informer les usagers sur l'accès aux droits et l'offre de services du territoire.
- Informer les actifs du territoire sur l'emploi, la formation, l'orientation, les métiers et les filières (dispositif ERIP du Conseil Régional)

La création de la MSAP se matérialise par :

- L'aménagement d'un espace à proximité des locaux de la CdC
- Le recrutement de 3 agents à temps plein pour assurer l'accueil et l'accompagnement des publics (1 agent d'accueil et d'accompagnement France Services, 1 agent référent France Services et 1 conseiller numérique France Services)

- Le relai des 9 opérateurs ciblés par l'Etat (La Poste, Pôle Emploi, CAF, CPAM, CARSAT, MSA, ministère de l'Intérieur, ministère de la Justice et DGFIP)
- La mise en place de permanences régulières dans chacune des 8 communes oléronaises
- L'accès à une gamme élargie de services autour du numérique (1 espace numérique sur le site de Saint-Pierre et un parc mobile d'ordinateurs portables avec box 4G pour les ateliers numériques itinérants)
- La diffusion de l'information locale et partenariale (emploi, logement, événements...) : faire de la MSAP un relai d'information pour les communes et clairement identifié par les habitants comme un « lieu-ressource »

Le programme LEADER est sollicité pour l'acquisition de:

- d'un véhicule électrique pour faciliter les déplacements des agents sur l'ensemble du territoire insulaire. La réalisation de permanences au plus près des habitants est un élément clé de la réussite du développement de la MSAP.
- D'un copieur

Acquisition d'équipements à destination des agents de la maison des services au public de l'île d'Oléron

Dépenses		Recettes	
véhicule	18 000 €	LEADER	27 200 €
Copieur	16 000 €	Autofinancement	6 800 €
TOTAL	34 000 €	TOTAL	34 000 €

21

Analyse du projet par le porteur de projet : Acquisition d'équipements à destination des agents de la maison des services au public de l'île d'Oléron

Critères	Notes	Commentaires	
Contribution aux objectifs opérationnels	2 / 2	<ul style="list-style-type: none"> Connaître et répondre aux besoins locaux et anticiper les enjeux de demain (Obj 1 – FA6) Développer la culture et l'usage local du numérique (Obj 1 – FA7) 	
Valeur ajoutée sur le territoire	2 / 3	<ul style="list-style-type: none"> Maintien, voire augmentation de l'offre de services de proximité (Effet 1 – FA6) Développement d'une culture numérique sur le territoire (Effet 1 – FA7) Déploiement d'une conseillère numérique itinérante (ateliers,...) Lieu-Ressource d'Oléron 	
Innovation pour le territoire	3 / 5	<p style="color: red; margin: 0;">Commentaire de l'équipe technique: Sans que cela soit à 100% comparable en terme de services déployés, le fait que le COBEMO ait proposé un service du même genre sur le territoire Marennes-Oléron, ce projet pourrait ne pas vu comme « innovant » au regard des critères définis</p>	
Rayonnement de l'impact du projet	3 / 4	Couverture intégrale de la CdC de l'île d'Oléron	
Approche collaborative	démarche ascendante / participative	0 / 1	
	démarche partenariale	2 / 2	Partenariats public-public pour devenir relai d'opérateurs ciblés par l'Etat et public-privé (présence ADIL, GLEMO,...)
Critères complémentaires	Transition énergétique	1 / 3	Choix de l'électrique pour le véhicule
	Création d'emploi	1 / 2	Création de plusieurs CDD
	Transférabilité	0 / 1	
	Prolongement du projet anticipé	0 / 1	
	Effet levier	2 / 2	Le financement représente une part majoritaire du projet – il est donc déterminant
TOTAL	16 points		

22

Recrutement d'un chargé de mission foncier pour l'habitat

Porteur de projet : Communauté de communes de l'île d'Oléron
 Localisation du projet: Île d'Oléron
 Date de réception de la lettre de saine : 29/06/2021
 Calendrier prévisionnel :21-23

IDENTIFICATION

Coût total	LEADER sollicité
62 100 € HT (18 mois de mission)	49 680 €

INSCRIPTION DANS LA STRATEGIE

Fiche action : n°6 – Adaptation des services à la population locale

Contexte

L'offre de logements locatifs à l'année est trop faible et saturée et ne permet pas aux jeunes ménages en début de parcours résidentiel et professionnel et aux populations fragiles de se loger. Les niveaux de prix des marchés de l'immobilier et du foncier freinent les parcours résidentiels de nombreux ménages aux revenus intermédiaires en rendant l'accession à la propriété inaccessible. Ainsi, on assiste aujourd'hui au départ de ménages vers les territoires limitrophes.

Pourtant, l'île d'Oléron est un territoire fortement pourvoyeur d'emplois et les entreprises rencontrent de plus en plus de difficultés de recrutement faute de logements et la crise sanitaire n'a fait qu'aggraver la situation. Ce phénomène touche aujourd'hui l'ensemble des secteurs d'activités qu'ils soient saisonniers ou non.

Afin de conserver les jeunes ménages et les familles sur son territoire, la CCIO souhaite développer une gamme de logements à coût maîtrisé tant en location qu'en accession à la propriété. Cela commence par la constitution de réserves foncières.

Objectifs

→ Concilier production des logements nécessaires au maintien et à l'accueil de populations nouvelles tout en ralentissant l'étalement urbain par une analyse fine de la capacité de densification et de mutation de l'ensemble des espaces bâtis. Pour ce faire, il convient de recruter un Chargé de Mission « Foncier » qui aura pour mission de :

- Recenser et qualifier les gisements fonciers situés dans les tâches urbaines principalement

- Procéder à des acquisitions foncières pour l'habitat tout en garantissant la durabilité de la dépense publique

Description du projet

La CCIO a déjà recensé un POTENTIEL FONCIER BRUT de 481 hectares qui doit aujourd'hui être affiné. Les parcelles repérées doivent être confrontées aux contraintes de terrain (capacité des réseaux, accès routier...) et leur mobilisation reste conditionnée à la volonté des propriétaires.

En complément, un travail d'identification et de qualification des BATIS MUTABLES doit être réalisé (colonies de vacances et autres bâtiments mutables).

Etape 1 : QUALIFICATION du potentiel foncier brut: il s'agira de vérifier la capacité d'aménagement, d'éliminer les secteurs non-souhaités à la construction (rôle écologique, agricole, récréatif ...), les terrains enclavés ... et de vérifier le potentiel de mutation des terrains retenus en fonction notamment de la complexité parcellaire, du type de propriété...

Etape 2 : EVALUATION du potentiel foncier (repérage de secteurs à enjeux et confrontation avec les besoins de la commune)

Etape 3 : Elaboration d'un PLAN D'ACTIONS pour mobiliser le foncier (la Collectivité ne pourra pas se porter systématiquement acquéreur du foncier. D'autres outils qu'il conviendra d'étudier et de présenter aux élus peuvent être mis en œuvre dans le cadre d'une stratégie foncière).

Etape 4 : MISE EN ŒUVRE du plan d'actions foncières

23

Analyse du projet par le PdP: Recrutement d'un chargé de mission foncier pour l'habitat

Critères	Notes	Commentaires	
Contribution aux objectifs opérationnels	2 / 2	FA N° 6 – Objectif : • Connaître et répondre aux besoins locaux, et anticiper les enjeux de demain • Accompagner la mobilité des personnes et favoriser le lien social (-> permettre l'accueil de nouveaux actifs sur le territoire)	
Valeur ajoutée sur le territoire	2 / 3	FA N° 6 - Effet attendu : • Renforcement d'une vie économique axée sur la vie à l'année, afin d'ancrer les actifs sur le territoire • Diversification de l'offre de services (offre de logements) et meilleure adéquation avec les besoins des résidents à l'année	
Innovation pour le territoire	3 / 5	Malgré l'obligation pour les PLH d'analyser l'offre foncière et de définir les moyens fonciers à mettre en place, ce volet est aujourd'hui encore peu appliqué. Pour la Communauté de Communes de l'île d'Oléron, il s'agira d'une démarche nouvelle qui permettra au territoire de concilier production de logements nécessaires au maintien et à l'accueil de populations nouvelles et ralentissant l'étalement urbain par une analyse fine de la capacité de densification et de mutation de l'ensemble des espaces bâtis.	
Rayonnement de l'impact du projet	3 / 4	Etude menée à l'échelle de la Communauté de communes	
Approche collaborative	démarche ascendante / participative	0 / 1	
	démarche partenariale	1 / 2	Pour garantir une réelle implication des élus et des communes de l'île, une gouvernance spécifique sera mise en place avec des groupes de travail communaux et un comité de pilotage intercommunal
Critères complémentaires	Transition énergétique	3 / 3	Ralentir l'étalement urbain / Mobiliser et réhabiliter (notamment d'un point de vue énergétique) des bâtis vacants mutables
	Création d'emploi	1 / 2	Création CDD
	Transférabilité	2 / 2	Un suivi foncier est prévu avec notamment une analyse des DIA
	Prolongement du projet anticipé	2 / 2	
	Effet levier	2 / 2	Pas d'autres financeurs mobilisables
TOTAL	19 points		

Analyse du projet par l'équipe technique: Recrutement d'un chargé de mission foncier pour l'habitat

Critères		Notes	Commentaires
Contribution aux objectifs opérationnels		1 / 2	FA N° 6 – Objectif : <ul style="list-style-type: none"> Connaître et répondre aux besoins locaux, et anticiper les enjeux de demain <p>Accompagner la mobilité des personnes et favoriser le lien social (→ permettre l'accueil de nouveaux actifs sur le territoire) commentaire: lien avec la mobilité compréhensible mais lien indirect</p>
Valeur ajoutée sur le territoire		2 / 3	FA N° 6 - Effet attendu : <ul style="list-style-type: none"> Renforcement d'une vie économique axée sur la vie à l'année, afin d'ancrer les actifs sur le territoire Diversification de l'offre de services (offre de logements) et meilleure adéquation avec les besoins des résidents à l'année
Innovation pour le territoire		3 / 5	Malgré l'obligation pour les PLH d'analyser l'offre foncière et de définir les moyens fonciers à mettre en place, ce volet est aujourd'hui encore peu appliqué. Pour la Communauté de Communes de l'île d'Oléron, il s'agira d'une démarche nouvelle qui permettra au territoire de concilier production de logements nécessaires au maintien et à l'accueil de populations nouvelles et ralentissant l'étalement urbain par une analyse fine de la capacité de densification et de mutation de l'ensemble des espaces bâtis.
Rayonnement de l'impact du projet		3 / 4	Etude menée à l'échelle de la Communauté de communes
Approche collaborative	démarche ascendante / participative	0 / 1	
	démarche partenariale	1 / 2	Pour garantir une réelle implication des élus et des communes de l'île, une gouvernance spécifique sera mise en place avec des groupes de travail communaux et un comité de pilotage intercommunal Ralentir l'étalement urbain / Mobiliser et réhabiliter (notamment d'un point de vue énergétique) des bâtis vacants mutables
Critères complémentaires	Transition énergétique	0 / 3	commentaire: Lien non évident entre étalement urbain et transition énergétique d'une part et pas d'engagement formel aujourd'hui sur les futures constructions (objet de nouveaux projets)
	Création d'emploi	1 / 2	Création CDD
	Transférabilité	1 / 2	Un suivi foncier est prévu avec notamment une analyse des DIA commentaire: 1pt pour le prolongement / 0pt pour la transférabilité
	Prolongement du projet anticipé		
	Effet levier	2 / 2	commentaire: Le financement représente une part majoritaire du projet – il est donc déterminant
TOTAL		14 points	

25

Conception de supports de communication dans le cadre du projet « l'île d'Oléron, centre de préparation aux jeux »

Porteur de projet : Office du tourisme de l'île d'Oléron et du bassin de Marennes
 Localisation du projet: île d'Oléron
 Date de réception de la lettre de saisine : 23/04/2021
 Calendrier prévisionnel : 2021-2022

IDENTIFICATION

	Coût total	LEADER sollicité
	9 607,50 € HT	7 686,00 €

INSCRIPTION DANS LA STRATEGIE

Fiche action : n°3 - Accompagnement de la montée en compétence du territoire

La commune de Saint-Pierre d'Oléron a été labellisée Terre de Jeux 2024 en 2019. Il s'agit d'un label destiné aux collectivités souhaitant faire vivre l'esprit des Jeux Olympiques sur leur territoire. Le centre sportif de l'Oumière, situé sur cette même commune, et géré par le syndicat intercommunal SIFICES, a été désigné centre de préparation aux Jeux pour six disciplines : le Badminton, le BMX race, le Handball, le Judo, le Taekwondo, et le Taekwondo paralympique.

Seulement deux centres de préparation aux Jeux sont présents sur le territoire de la Charente-Maritime.

Des délégations olympiques de toutes nationalités pourront être accueillies sur ce centre sportif dans le cadre de leur préparation en vue des Jeux de Paris 2024.

L'office de tourisme travaille depuis plusieurs années au développement du tourisme sportif, consistant notamment à accueillir des équipes professionnelles ou amatrices dans le cadre de leurs stages de préparation. Ainsi le territoire a déjà pu accueillir des équipes nationales de handball, des clubs de rugby professionnels etc.

Depuis deux ans, des évènements sportifs sont organisés sur le territoire de l'île d'Oléron et du bassin de Marennes à l'image de la course Défi d'Elles qui sera présente pour la deuxième fois en octobre 2021.

Pour confirmer cette nouvelle dynamique, l'office de tourisme de l'île d'Oléron et du bassin de Marennes travaille à la réalisation de supports promotionnels afin d'attirer les fédérations sportives étrangères avant 2024.

La réalisation de 7 vidéos promotionnelles sur le territoire de l'île d'Oléron et sur les installations du centre de préparation aux Jeux ont plusieurs objectifs :

- D'une part, elles serviront de support promotionnel essentiel afin d'intéresser les fédérations internationales et de communiquer avec celles qui souhaiteraient venir s'entraîner sur le centre de préparation aux Jeux ;
- D'autre part, dans un objectif de développement global et à long terme du tourisme sportif, elles seront utilisées à des fins promotionnelles auprès des clubs ou des individus qui souhaiteraient venir s'y entraîner. A cette fin, elles mettront en valeur non seulement les installations des disciplines concernées par le centre de préparation aux Jeux, mais aussi les autres équipements du centre sportif, le territoire, et les nombreuses activités de loisirs sportifs qu'il est possible d'y pratiquer (surf, kitesurf, cyclisme...).

Le prestataire qui sera retenu proposera le tournage et le montage de 7 clips promotionnels autour des thématiques suivantes : Taekwondo, Taekwondo para, Judo, Handball, Badminton, BMX race, l'île d'Oléron centre de préparation aux Jeux

Les capsules seront utilisées dans le cadre d'actions de promotion de l'office de tourisme (directes ou indirectes) : Sites Internet, Réseaux sociaux (YouTube, Instagram, Facebook...), Ecrans dynamiques dans les bureaux d'accueil du territoire, Reportages vidéo dans le cadre des relations presse...

26

Analyse du projet par le porteur de projet: Conception de supports de communication dans le cadre du projet « l'île d'Oléron, centre de préparation aux jeux »

Critères		Notes	Commentaires
Contribution aux objectifs opérationnels		1 / 2	• Mettre en œuvre des stratégies locales de développement (Obj 4 – FA8)
Valeur ajoutée sur le territoire		2 / 3	• Développement de politique globale et multisectorielles (Effet 8 – FA8) • Désigné centre de préparation aux jeux (assimilable à une forme de labellisation), amélioration de la communication sur les compétences du territoire
Innovation pour le territoire		3 / 5	Les politiques d'accueil de sportifs professionnels est inédit pour le territoire
Rayonnement de l'impact du projet		3 / 4	La plus-value est souhaitée à l'échelle de l'île d'Oléron
Approche collaborative	démarche ascendante / participative	1 / 1	Cela profitera aux acteurs locaux qui seront impliqués dans les tournages (club local de judo, club de taekwondo de Royan, club taekwondo adapté de Poitiers, Centre Sportif Départemental de Boyardville...)
	démarche partenariale	1 / 2	projet mené par plusieurs structures partenaires (OT IOMN, Mairie Saint-Pierre d'Oléron, Syndicat Intercommunal de Fonctionnement et d'Investissement du Collège et des Equipements Sportifs)
Critères complémentaires	Transition énergétique	0 / 3	
	Création d'emploi	0 / 2	
	Transférabilité	0 / 1	
	Prolongement du projet anticipé	0 / 1	
	Effet levier	2 / 2	Le financement représente une part majoritaire du projet – il est donc déterminant
TOTAL		13 points	

27

Schéma de développement touristique durable

IDENTIFICATION

Porteur de projet : Office de tourisme de l'île d'Oléron et du bassin de Marennes
Localisation du projet: Bassin de Marennes & Ile d'Oléron
Date de réception de la lettre de saisine : 23/04/2021
Calendrier prévisionnel : 2021 - 2022

Coût total

39 200 € HT

LEADER sollicité

24 200 €

INSCRIPTION DANS LA STRATEGIE

Fiche action : n°8 – Accompagnement de la montée en compétence du territoire

Contexte du projet

Depuis plusieurs années, les territoires de l'île d'Oléron et du bassin de Marennes ont pris un réel virage concernant leur stratégie globale en se positionnant désormais davantage sur un **tourisme durable et respectueux** de l'environnement. Ainsi, la réflexion a été menée dès 2013 et un plan d'actions concernant le tourisme durable a été construit. Il convient aujourd'hui de donner un nouveau souffle à ce projet, en se dotant d'une ambition encore plus forte en termes de développement durable de l'activité touristique. Dans ce cadre, l'Office de Tourisme de l'île d'Oléron et du bassin de Marennes a décidé de traiter ce dossier en externalisant l'élaboration du nouveau schéma auprès d'un cabinet spécialisé.

Objectifs du projet

L'objectif est d'aboutir à un outil d'aide à la décision pour les élus, leur permettant de mettre en œuvre une politique touristique durable et concertée.

Descriptif du projet

Phase 1 : Diagnostic partagé et benchmarking. Les éléments à diagnostiquer correspondent à l'ensemble de l'écosystème touristique local : démographie, accessibilité et mobilité du territoire, offre touristique (hébergement, activités de loisir, patrimoine, gastronomie, restauration, artisanat, équipements et services au tourisme...). Ce diagnostic a bien sûr vocation à être partagé. Pour réaliser ce travail, le cabinet s'appuiera sur une liste d'études et de documents de référence joints au cahier des charges qu'il conviendra de réactualiser au besoin (notamment

le dernier diagnostic de 2014 qui apporte déjà de nombreux éléments). Cette phase de diagnostic devra également être accompagnée d'un travail de **benchmarking** afin d'aller explorer et analyser les bonnes pratiques en termes de tourisme durable, pour les acteurs publics et privés, observées et ayant fait leurs preuves dans des destinations nationales ou internationales.

Phase 2 : Schéma de développement : orientations stratégiques et plan d'actions. La conduite d'entretiens individuels et collectifs, l'animation d'ateliers et de tables rondes devront permettre aux élus, aux professionnels du tourisme et aux autres acteurs concernés d'exprimer leurs attentes en la matière, de définir et prioriser les enjeux du développement touristique local pour les prochaines années.

La finalité de cette étude prospective sera également de définir, s'il y a lieu, le potentiel d'évolution de l'activité dans une perspective de renforcement de l'offre à l'année. Le prestataire pourra présenter un ensemble de pistes s'inscrivant dans ce cadre. Plus précisément, il est attendu un **programme d'actions précises, concrètes et réalistes** afin de mettre en œuvre les priorités identifiées et validées préalablement.

Le cabinet travaillera sur **3 plans d'actions différents et complémentaires** : Un plan d'actions pour le territoire Marennes Oléron, un plan d'actions spécifique à la Communauté de communes de l'île d'Oléron, un plan d'actions spécifique à la Communauté de communes du Bassin de Marennes.

28

Schéma de développement touristique durable

Dépenses		Recettes	
Schéma de développement	39 200 €	LEADER	24 200 €
		Région Nouvelle-Aquitaine	15 000 €
TOTAL	39 200 €	TOTAL	39 200 €

29

Analyse du projet par l'équipe technique: Schéma de développement touristique durable

Critères	Notes	Commentaires	
Contribution aux objectifs opérationnels	1 / 2	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre des stratégies locales de développement (Obj 4 – FA8) 	
Valeur ajoutée sur le territoire	1 / 3	<ul style="list-style-type: none"> Développement de politique globale et multisectorielles (Effet 8 – FA8) 	
Innovation pour le territoire	0 / 5		
Rayonnement de l'impact du projet	4 / 4	Couverture intégrale du territoire du GAL Pays Marennes Oléron	
Approche collaborative	démarche ascendante / participative	1 / 1	Volonté d'engager un diagnostic impliquant un maximum d'acteurs du territoire pour définir les orientations et un plan d'actions
	démarche partenariale	2 / 2	Partenariats public-privé dans le pilotage de l'étude (cf. composition du comité de sélection)
Critères complémentaires	Transition énergétique	1 / 3	Volonté à travers ce schéma d'adapter le développement touristique aux enjeux environnementaux actuels
	Création d'emploi	0 / 2	
	Transférabilité	0 / 1	
	Prolongement du projet anticipé	1 / 1	Un plan d'actions sera élaboré et devra être mis en oeuvre
	Effet levier	2 / 2	Le financement représente une part majoritaire du projet – il est donc déterminant
TOTAL	13 points		

30

Développement de la bullerie d'Oléron

Porteur de projet : Stéphane LEMIEUX
 Localisation du projet: Saint Denis d'Oléron
 Date de réception de la lettre de saisine : 07/05/2021
 Calendrier prévisionnel : 2022

IDENTIFICATION

IDENTIFICATION	Coût total	LEADER sollicité
	130 000 € HT	20 000 €

INSCRIPTION DANS LA STRATEGIE

Fiche action : n°2 - Appui à la création et à la modernisation de micro-entreprises non agricoles

La Bullerie a été créée en 2012 et n'a cessé de progresser depuis 8 ans à plusieurs niveaux : une diversification de la gamme, un chiffre d'affaire en régulière progression, une zone de chalandise passée du local à plusieurs régions françaises. Aujourd'hui nos boissons sont reconnues par des critiques gastronomiques nationaux (Gilles Pudlowski...) et proposées dans des restaurants étoilés au Guide Michelin et par conséquent font partie des marqueurs qualitatifs du territoire Oléronnaise.

Pour poursuivre son développement, l'entreprise a besoin de locaux adaptés et de matériels performants:

- Premier étape : la construction d'un local adapté pour augmenter l'espace de fabrication et de stockage, situé sur la ZA des Seizins à Saint Denis d'Oléron et d'une surface d'environ 330m².

- Deuxième étape : l'achat de matériels adaptés au développement de mon entreprise (carbonateur, remplisseuse isobariométrique et étiqueteuse semi automatique).

Un prêt bancaire est demandé pour l'accompagnement financier de ce projet au Crédit Agricole et à La Banque Postale.

Depuis 2020, l'entreprise porte un 1ETP (contre du temps partiel précédemment) et à terme la création d'emplois sera un levier qui permettra également le développement de La Bullerie.

31

Développement de la bullerie d'Oléron

Dépenses		Recettes	
Maçonnerie	50 000,00 €	CdC de l'île d'Oléron	5 000 €
Ossature métallique	45 000,00 €	LEADER	20 000 €
Pose ossature	15 000,00 €	Autofinancement	105 000 €
Panneau photovoltaïque	20 000,00 €		
TOTAL	130 000 €	TOTAL	130 000 €

Ces dépenses correspondent à la 1^{ère} phase de développement.
 Un soutien de la Région sera envisageable pour la 2^{ème} phase.

32

Analyse du projet par l'équipe technique: Développement de la bullerie d'Oléron

Critères	Notes	Commentaires	
Contribution aux objectifs opérationnels	2 / 2	<ul style="list-style-type: none"> Soutenir et développer les entreprises locales dans leurs projets de développement s'inscrivant dans une démarche de développement durable (batiment avec panneaux solaires + production et commercialisation locale favorisant les circuits-courts) – Obj 1 – FA2 Soutenir et développer les filières locales destinées à la production de denrées alimentaires – Obj 1 – FA1 	
Valeur ajoutée sur le territoire	3 / 3	<ul style="list-style-type: none"> Affirmation du développement durable sur le Pays (Effet 1 – FA2) Création de valeur ajoutée sur le territoire (Effet 2 – FA2) Renforcement de l'accompagnement des entreprises dans leur développement (Effet 4 – FA2) 	
Innovation pour le territoire	0 / 5	L'activité existe déjà	
Rayonnement de l'impact du projet	4 / 4	Diffusion des produits sur tous le territoire du GAL et au-delà	
Approche collaborative	démarche ascendante / participative	0 / 1	
	démarche partenariale	0 / 2	
Critères complémentaires	Transition énergétique	1 / 3	Production d'énergie solaire sur le bâtiment
	Création d'emploi	0 / 2	Pas à court terme
	Transférabilité	0 / 1	
	Prolongement du projet anticipé	1 / 1	Perspective de croissance importante et donc de nouvelles phases de développement (recrutements notamment à moyen long terme)
	Effet levier	1 / 2	L'intervention de l'assistance technique est déterminante pour l'obtention du cofinancement public
TOTAL	12 points		

Chantier-jeunes francophone 2022: s'engager pour l'environnement avec le Québec

Porteur de projet : CIAS du bassin de Marennes

Localisation du projet: Marennes / Ile d'Orléans (Québec)

Date de réception de la lettre de saisine : attendu la semaine du 20 septembre 2021

Calendrier prévisionnel : 2022

IDENTIFICATION

Coût total

LEADER sollicité

€ HT

€

INSCRIPTION DANS LA STRATÉGIE

Fiche action : n°3 - Accompagnement de la montée en compétence du territoire

Contexte du projet

D'une part, le CIAS du bassin de Marennes est engagé depuis 2019 dans la dynamique des chantiers-jeune Francophones initiés par le PETR Marennes Oléron en 2016. D'autre part, la CDC du bassin de Marennes et son partenaire la MRC de l'île d'Orléans au Québec sont engagées dans un programme d'actions pluriannuel de coopération (2020-2023).

En juillet 2021, une groupe de jeunes du bassin de Marennes a participé à un chantier-jeunes de deux semaines sur la thématique de l'environnement et du patrimoine en partenariat avec le services aménagement de la CDC du bassin de Marennes, le Syndicat mixte Brouage-Broue et l'association du Parc à Breteuil sur Iton (Normandie).

Ce groupe s'implique ainsi dans l'organisation du chantier-jeunes qui se déroulera en juillet 2022 sur l'île d'Orléans au Québec. Le projet de chantier-jeunes est intégré à un projet plus large d'échange et de mobilisation des territoires partenaires (MRC de l'île d'Orléans et Cdc du bassin de Marennes) qui prévoit des échanges techniques et politiques entre les deux collectivités. Le projet dans son intégralité a reçu le soutien du Ministère des affaires étrangères dans le cadre de l'appel à projet du fonds Franco-Québécois 2021-2022.

Objectifs du projet

- Sensibiliser le public jeune à la préservation des zones humides et à l'adaptation au changement climatique au niveau mondial
- Echanger avec des francophones canadiens et découvrir leur mode de vie
- Développer l'autonomie et la prise de responsabilité des jeunes à travers la vie quotidienne du séjour

Descriptif du projet

Une dizaine de jeunes du bassin de Marennes (âgés de 13 à 15 ans) accompagnés de deux animateurs vivront un chantier-jeunesse sur l'île d'Orléans autour de la thématique « eau, environnement et changement climatique » pendant 10 jours.

Le principe d'un chantier-jeunes : le matin les jeunes travaillent (sans rémunération individuelle) sur un chantier adapté à leur compétence (nettoyage, réhabilitation chemin, petits travaux,...) et en lien avec la thématique et l'après-midi ils profitent d'activités de loisirs (avec des jeunes de l'île d'Orléans idéalement).

Mobilisation des jeunes sur le moyen terme autour du projet. Les jeunes participants au chantier-jeunes au Québec devront être, pour leur majorité, des jeunes ayant participé au chantier-jeunes 2021. A défaut, les jeunes participants au chantier-jeunes 2022 auront dû participer aux activités d'auto-financement proposé par le CIAS.

Analyse du projet par l'équipe technique: Chantier-jeunes francophone 2022: s'engager pour l'environnement avec le Québec

Critères		Notes	Commentaires
Contribution aux objectifs opérationnels		2 / 2	<ul style="list-style-type: none"> Engager une réflexion territoriale en matière de formation visant les jeunes (FA8 – Obj 1) Développement la culture de la mobilité internationale (FA8 – Obj 2) Favoriser les échanges entre territoires autour d'un projet construit en commun (FA9)
Valeur ajoutée sur le territoire		2 / 3	<ul style="list-style-type: none"> Développement de la mobilité internationale (FA8 – Effet 5) Engagement des acteurs du territoire dans un projet de coopération (FA9 – Effet 1)
Innovation pour le territoire		0 / 5	
Rayonnement de l'impact du projet		4 / 4	Impact au-delà du territoire
Approche collaborative	démarche ascendante / participative	1 / 1	Participation des jeunes dans la construction du projet tout au long de l'année qui précède + organisation d'action pour cofinancer l'opération
	démarche partenariale	1 / 2	La coopération implique nécessairement d'engager des partenariats avec d'autres structures. Ici, la MRC de l'île d'Orléans
Critères complémentaires	Transition énergétique	3 / 3	Un objectif transversal du chantier est de sensibiliser les jeunes sur la préservation des zones humides et à l'adaptation au changement climatique. Cela vise à impulser des changements de pratiques chez les participants.
	Création d'emploi	0 / 2	
	Transférabilité	0 / 1	
	Prolongement du projet anticipé	0 / 1	
	Effet levier	1 / 2	La réalisation du projet est dépendante de l'obtention du financement bien que non majoritaire
TOTAL		14 Points	35

Etude d'opportunité d'un Projet de Santé Partagé

Porteur de projet : CIA5 du bassin de Marennes
 Localisation du projet: bassin de Marennes
 Date de réception de la lettre de saisine : 06/07/2021
 Calendrier prévisionnel : 2021 - 2022

IDENTIFICATION

Coût total

LEADER sollicité

12 050 € HT

9 640 €

INSCRIPTION DANS LA STRATEGIE

Fiche action : n°6 – Adaptation des services à la population locale

Contexte du projet

L'élaboration du Contrat Local de Santé a été amorcée par un diagnostic des besoins en termes d'accès aux soins, qui a notamment été acté lors de l'analyse des besoins sociaux de la population et des professionnels de santé, dans le but communautaire de communes du bassin de Marennes en 2011 puis d'aboutir à un projet de santé partagé pour le territoire. Plus par un diagnostic sur l'offre de soin du bassin de Marennes en 2016.

Les données recueillies alors, avaient mis en lumière les types d'actions prioritaires à mener en matière de santé, sur le territoire. Cela a permis, notamment, de mettre en avant le besoin d'accompagner des projets de santé afin de pallier le phénomène de désertification médicale en cours.

Cette situation oblige globalement les habitants à se déplacer vers d'autres territoires pour se soigner ou accéder à la prévention, ou avoir recours plus qu'ailleurs aux services d'urgences des centres hospitaliers.

Objectifs du projet

- Actualiser les données quantitatives et qualitatives relatives à l'accès aux soins sur le Bassin de Marennes;
- Etablir un état des lieux des freins et des leviers rencontrés par la population dans l'accès aux soins;
- Etablir un état des lieux de l'état de santé des habitants et identifier leurs besoins de santé actuels;
- Faire émerger les principaux enjeux de santé du territoire et orienter l'action publique dans le choix de projets à soutenir.

Analyse du projet par l'équipe technique: Etude d'opportunité d'un Projet de Santé Partagé

Critères		Notes	Commentaires
Contribution aux objectifs opérationnels		2 / 2	<ul style="list-style-type: none"> Engager une dynamique de projets pour un meilleur accès aux services de santé sur le territoire (FA 6 – Obj 3) Connaître et répondre aux besoins locaux (FA6 – Obj 1) Mettre en œuvre des stratégies locales de développement (FA 8 – Obj 4)
Valeur ajoutée sur le territoire		2 / 3	<ul style="list-style-type: none"> Maintien, voire augmentation, de l'offre de services de proximité (FA 6 – Effet 1) Renforcement de l'offre de santé adaptée aux besoins des résidents à l'année (FA 6 – Effet 5)
Innovation pour le territoire		0 / 5	Cela a déjà été fait en 2016 avec un besoin de relancer la dynamique
Rayonnement de l'impact du projet		3 / 4	Echelle CdC du bassin de Marennes
Approche collaborative	démarche ascendante / participative	1 / 1	Enquêtes et consultation des habitants et des professionnels de santé
	démarche partenariale	2 / 2	Implication active des professionnels de santé (Privé-Public) dans le pilotage de l'étude
Critères complémentaires	Transition énergétique	0 / 3	
	Création d'emploi	0 / 2	
	Transférabilité	0 / 1	
	Prolongement du projet anticipé	1 / 1	Un plan d'action devrait émaner de l'étude
	Effet levier	2 / 2	Le financement représente une part majoritaire du projet – il est donc déterminant
TOTAL		13 points	

Véhicule électrique pour les conseillers numériques

Porteur de projet : CIAS du bassin de Marennes

Localisation du projet: bassin de Marennes

Date de réception de la lettre de saisine : attendu la semaine du 20 septembre 2021

Calendrier prévisionnel : 2022

IDENTIFICATION

	Coût total	LEADER sollicité
	22 000 € HT	17 600 €

INSCRIPTION DANS LA STRATEGIE

Fiche action : n°6 – Adaptation des services à la population locale

Contexte

L'accès aux droits et aux services publics, pour les habitants du Bassin de Marennes, est possible en se présentant à la Maison France Services à Marennes ou à l'antenne située à la médiathèque de Le Gua, pour les habitants de l'est du canton. Cependant, il existe toujours des inégalités d'accès aux droits et aux services pour les personnes qui ne sont pas mobiles ou qui ne sont pas équipées en matériel informatique (ordinateur et connexion internet).

Objectifs

Afin de lutter contre ces inégalités et assurer un maillage territorial plus important, le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) du Bassin de Marennes, d'un côté, et le Comité de Bassin d'Emploi Marennes-Oléron (COBEMO), de l'autre, ont pour projet de recruter deux conseillers numériques. Ces deux conseillers numériques auront pour mission d'accompagner les habitants dans leurs démarches administratives en ligne, sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes et permettront de lutter contre le non recours aux droits. Ainsi de nouvelles permanences vont voir le jour au sein des communes non encore couvertes par ces services.

Descriptif du projet

Pour leur permettre de se déplacer vers les différents lieux d'accueil du territoire, le CIAS souhaite faire l'acquisition d'un véhicule électrique, dédié à cette mission. Le choix d'acquies un véhicule électrique s'inscrit dans une démarche respectueuse de l'environnement et dans une logique de développement durable, mais aussi est fidèle à l'esprit des orientations prises par le Contrat Local de Santé dans son axe « Santé Environnementale ».

Cohérence avec la stratégie de développement local

Le CIAS du bassin de Marennes s'est doté d'une Convention Territoriale Globale (CTG), en partenariat avec la Caf de la Charente-Maritime, en mars 2018. Cette convention a pour objet de renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants du territoire. Ainsi, deux des axes d'action de la CTG, sont de renforcer l'accès aux droits (Axe 1) et d'améliorer l'accès aux services (Axe 2).

Le recrutement de conseillers numériques aura pour effet d'améliorer l'accès aux droits et aux services publics, pour les démarches en ligne, des habitants du bassin de Marennes les plus éloignés. Il permettra un meilleur maillage territorial de cette offre de services et répondra en cela aux orientations validées de la CTG du bassin de Marennes.

Analyse du projet par l'équipe technique: Véhicule électrique pour les conseillers numériques

Critères		Notes	Commentaires
Contribution aux objectifs opérationnels		2 / 2	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître et répondre aux besoins locaux et anticiper les enjeux de demain (Obj 1 – FA6) • Développer la culture et l'usage local du numérique (Obj 1 – FA7)
Valeur ajoutée sur le territoire		2 / 3	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien, voire augmentation de l'offre de services de proximité (Effet 1 – FA6) • Développement d'une culture numérique sur le territoire (Effet 1 – FA7)
Innovation pour le territoire		0 / 5	Amélioration d'un service existant
Rayonnement de l'impact du projet		3 / 4	Couverture intégrale de la CdC du bassin de Marennes
Approche collaborative	démarche ascendante / participative	0 / 1	
	démarche partenariale	2 / 2	Partenariats public-privé (Cobemo – CIAS) pour mettre en œuvre la mission
Critères complémentaires	Transition énergétique	1 / 3	Choix de l'électrique pour le véhicule
	Création d'emploi	1 / 2	Création de plusieurs CDD
	Transférabilité	0 / 1	
	Prolongement du projet anticipé	0 / 1	
Effet levier		2 / 2	Le financement représente une part majoritaire du projet – il est donc déterminant
TOTAL		13 points	

39

Aménagement de logements d'extrême urgence

Porteur de projet : Commune de Marennes-Hiers-Brouage
 Localisation du projet: Marennes ville
 Date de réception de la lettre de saisine : 29/06/2021
 Calendrier prévisionnel : 2021-2022

IDENTIFICATION

Coût total

152 962 € HT

LEADER sollicité

85 000 €

INSCRIPTION DANS LA STRATEGIE

Fiche action : n°6 – Adaptation des services à la population locale

« La Mairie de Marennes-Hiers-Brouage souhaite pouvoir mettre à disposition de ses administrés trois logements d'extrême urgence. En effet, à ce jour nous ne pouvons pallier aux demandes importantes dans ce secteur liées notamment à la saisonnalité de l'emploi. Pour ce faire, nous souhaitons réhabiliter un bâtiment municipal de centre-ville ».



Rue Dubois Meynardie

40

Analyse du projet par le porteur de projet: Aménagement de logements d'extrême urgence

Critères		Notes	Commentaires
Contribution aux objectifs opérationnels		2 / 2	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître et répondre aux besoins locaux, et anticiper les enjeux de demain (FA6 – Obj 1) • Favoriser le lien social (FA6 – Obj 2)
Valeur ajoutée sur le territoire		2 / 3	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de l'offre de service de proximité (FA6 – Effet 1) • En apportant des solutions temporaires localement, cela permet de faciliter l'ancrage des actifs sur le territoire (FA6 – effet 2)
Innovation pour le territoire		3 / 5	Ce type de logement n'existe pas sur le bassin de Marennes et a priori pas non plus sur Oléron (selon la mairie de MHB car elle indique être sollicitée sur ce point par les CCAS Oléronais).
Rayonnement de l'impact du projet		3 / 4	Le gestion sera réalisée par le CCAS mais la direction étant commune avec le CIAS, en cas de besoin les logements pourront être mis à la disposition d'une personne se présentant dans un autre CCAS du bassin de Marennes. Concernant la transition énergétique, nous serons sur de la. Commentaire de l'équipe technique: valider l'absence de logement d'urgence sur le territoire oléronais
Approche collaborative	démarche ascendante / participative	0 / 1	
	démarche partenariale	1 / 2	En partenariat avec le CCAS
Critères complémentaires	Transition énergétique	1 / 3	RT 2012; Commentaire de l'équipe technique: cela se limitant à l'exigence minimale, on peut au maximum valider le 1^{er} point pour la prise en compte de l'enjeu.
	Création d'emploi	0 / 2	
	Transférabilité	0 / 1	
	Prolongement du projet anticipé	1 / 1	A terme le projet pourra s'agrandir au RDC car le bâtiment dispose encore de pièces aménageables ;
	Effet levier	2 / 2	Le financement représente une part majoritaire du projet – il est donc déterminant
TOTAL		15 points	

Etudes préparatoires à l'aménagement du site du Petit Ports de Seynes

Porteur de projet : Commune Marennes-Hiers-Brouage
 Localisation du projet: Marennes-Hiers-Brouage
 Date de réception de la lettre de saisine : 09/06/2021
 Calendrier prévisionnel : 2021 - 2022

IDENTIFICATION

Coût total

42 000 € HT

LEADER sollicité

33 600 €

INSCRIPTION DANS LA STRATEGIE

Fiche action : n°3 - Accompagnement de la montée en compétence du territoire

Le site du Petit Port des Seynes à Marennes représente une surface de l'ordre de 13 hectares, constituant une réserve foncière placée à l'interface entre le bourg de Marennes et le secteur ostréicole. Ce terrain, du fait de son historique industriel, est impacté par des métaux lourds et inoccupé en grande partie.

La commune envisage d'en faire l'acquisition pour ce qui concerne les parcelles dont elle n'est pas déjà propriétaire (environ 11.5 hectares sur les 13 au global) de façon à envisager son aménagement.

Dans ce contexte, elle souhaite s'adjoindre une aide technique afin d'évaluer la valeur foncière du terrain, en prenant en compte les coûts liés à la contrainte de pollution.

Par ailleurs, la commune souhaite mener une étude mêlant les aspects urbanistique, sociologique et paysagiste afin d'envisager le devenir de ce futur équipement public.



Analyse du projet par le porteur de projet: Etudes préparatoires à l'aménagement du site du Petit Ports de Seynes

Critères		Notes	Commentaires
Contribution aux objectifs opérationnels		2 / 2	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre des stratégies de développement local (Obj 4 – FA8) Anticiper les enjeux de demain (Obj 1 – FA6)
Valeur ajoutée sur le territoire		2 / 3	<ul style="list-style-type: none"> Développement de politiques globales (Effet 8 – FA8) Augmentation de l'offre de service avec les perspectives de nouvel équipement que constituerait le site (Effet 1 – FA6)
Innovation pour le territoire		3 / 5	<p>L'ambition est de créer un équipement public inédit mixant culture, sport et écologie. Le caractère innovant sera clairement dans la mutualisation d'un équipement. Commentaire de l'équipe technique: le caractère innovant est vu à l'échelle de la commune mais il faut le considérer à l'échelle du PETR Marennes Oléron. Aucun autre équipement comparable?</p>
Rayonnement de l'impact du projet		3 / 4	L'équipement aura au moins un rayonnement sur le bassin de Marennes
Approche collaborative	démarche ascendante / participative	1 / 1	les urbanistes-sociologues vont avoir pour mission de travailler avec la population afin de capter le ressenti actuel du site afin de faire émerger des propositions
	démarche partenariale	0 / 2	
Critères complémentaires	Transition énergétique	0 / 3	Viabilisation d'un site pollué. Commentaire de l'équipe technique: cela n'entre pas dans la définition du critère disponible dans le processus de sélection et de programmation.
	Création d'emploi	0 / 2	
	Transférabilité	0 / 1	
	Prolongement du projet anticipé	1 / 1	Cette étude sera le point de départ à la valorisation du site (de nombreux projets à venir pour la création ou l'amélioration de services à la population).
	Effet levier	1 / 2	Le financement représente une part importante du projet
TOTAL		13 points	

43

Etudes visant à la réalisation d'un plan de programmation pluriannuel en rapport avec la gestion du patrimoine communal

Porteur de projet : Commune Marennes-Hiers-Brouage
 Localisation du projet: Marenne ville
 Date de réception de la lettre de saisine : 09/06/2021
 Calendrier prévisionnel : 2021 - 2022

IDENTIFICATION

Coût total

29 800 € HT

LEADER sollicité

23 840 €

INSCRIPTION DANS LA STRATEGIE

Fiche action n°8 - Accompagnement de la montée en compétence du territoire

Afin d'optimiser la gestion du patrimoine bâti communal au vu des objectifs municipaux et de permettre l'adéquation entre les besoins exprimés par les acteurs associatifs, culturels et éducatifs et le patrimoine en question, la commune souhaite être accompagnée dans la réalisation d'un plan de programmation pluriannuel à horizon 10-15 ans.

La mission consiste donc à réaliser à la fois un diagnostic technico-fonctionnel des bâtiments identifiés et un recensement des besoins auprès des différents acteurs pour pouvoir proposer plusieurs scénarii d'implantation, de phasage et d'investissements pour les prochaines années. Il s'agit finalement, en adéquation avec les objectifs municipaux, d'élaborer un plan de programmation de transformation et gestion du patrimoine bâti à long terme.

44

Analyse du projet par l'équipe technique:
Etudes visant à la réalisation d'un plan de programmation pluriannuel en rapport avec la gestion du patrimoine communal

Critères		Notes	Commentaires
Contribution aux objectifs opérationnels		2 / 2	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre des stratégies de développement local (Obj 4 – FA8) Anticiper les enjeux de demain (Obj 1 – FA6)
Valeur ajoutée sur le territoire		2 / 3	<ul style="list-style-type: none"> Développement de politiques globales (Effet 8 – FA8) Amélioration de l'offre de service avec les réhabilitation /valorisation future du patrimoine communal suite à l'analyse des besoins (Effet 1 – FA6)
Innovation pour le territoire		0/ 5	
Rayonnement de l'impact du projet		3 / 4	Rayonnement intercommunal de la démarche, Marennes proposant des services unique sur la Communauté de commune.
Approche collaborative	démarche ascendante / participative	0 / 1	
	démarche partenariale	0 / 2	
Critères complémentaires	Transition énergétique	1 / 3	La municipalité fera entrer dans le cadre de l'étude, les diagnostics énergétiques déjà réalisés, le cabinet devant proposer un plan en prenant en compte cet aspect. Commentaire de l'équipe technique: cela se limitant à l'exigence minimale, on peut au maximum valider le 1^{er} point pour la prise en compte de l'enjeu.
	Création d'emploi	0 / 2	
	Transférabilité	0 / 1	
	Prolongement du projet anticipé	1 / 1	Cette étude sera le point départ de nombreux projets (programmation sur 10 – 15 ans)
	Effet levier	1 / 2	Le financement représente une part importante du projet
TOTAL		10 points	